



Les Journées Annuelles de la Gouvernance en Afrique
Site : jaga.afrique-gouvernance.net



**Compte-rendu
de la Conférence de Praia,
9 – 12 juillet 2012
l'Afrique réinvente sa gouvernance**

**L'Afrique reprend
son destin en main**

**AFRIQUE HORIZON 2060
Que veut être et devenir l'Afrique ?
Comment veut-elle se gouverner ?**

Alliance pour Refonder la
Gouvernance en Afrique - ARGA

Ouest Foire
Cité Douanes
Villa n°13- 2F
Dakar - SÉNÉGAL

Tél: +221-33-820-15-81

www.afrique-gouvernance.net

Remerciements

L'Alliance pour Refonder le Gouvernance en Afrique et tous les participants remercient vivement toutes les personnes et organisations qui ont contribué, par leur soutien, à la préparation et à la tenue de la conférence :

- La Présidence de la République du Cap-Vert
- L'Assemblée nationale de la République du Cap-Vert
- Le gouvernement de la République du Cap-Vert, à travers le Ministère des affaires extérieures, particulièrement la Cellule Nationale de la CEDEAO, le ministère de la culture et l'Unité de Coordination de la Réforme de l'État
- La Municipalité de Praia
- La Fondation Amilcar Cabral
- La Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme
- L'African Innovation Foundation
- Le Ministère Français des Affaires Étrangères, à travers la Mission de la Gouvernance Démocratique, l'Ambassade de France à Praia et le Service de Coopération et d'Action culturelle à Praia.

Sommaire

I - Introduction.....	7
II - Déroulement de la conférence, principales conclusions et perspectives.....	9
II.1 Déroulement de la conférence.....	9
II. 2 Principales conclusions de la conférence.....	11
II.3 Quelques perspectives : actions à mener et cadre de pilotage	13
II.3.1 Principales actions.....	13
II.3.2 Cadre de pilotage.....	16
Annexe 1 : Déclaration de Praia	17
Annexe 2 : Travaux des ateliers.....	21
Atelier 1 : Fonder le « vivre ensemble» au sein des sociétés autour de valeurs et principes partagés.....	21
Atelier 2 : Tirer le meilleur de la tradition et de la modernité en reconnaissant le pluralisme juridique.....	26
Atelier 3 : Refonder l'État africain post-colonial par la décentralisation et l'intégration régionale.....	32
Atelier 4 : Promouvoir une gestion adaptée et inclusive des affaires publiques.....	42
Atelier 5 : Construire les conditions d'une sécurité pour tous et d'une paix durable.....	50
Annexe 3 : Liste des participants	57

I - Introduction

Une initiative fondée sur la conviction que l'Afrique dispose des atouts pour prendre son destin en main

Depuis les indépendances, l'Afrique n'a pas véritablement été maîtresse de son destin. Elle s'est trouvée, tout au long de la guerre froide, ballottée entre blocs politiques antagonistes puis, dans certains cas, pratiquement mise sous tutelle et mise en demeure de se conformer à des doctrines politiques ou économiques imposées de l'extérieur. Aujourd'hui elle est marginalisée dans les relations internationales tant au plan économique qu'au plan politique. Faute de trouver dans leur pays ou sur le continent des perspectives qu'ils jugent dignes de leurs aspirations, bien des jeunes, en particulier les mieux formés, continuent à fuir le continent, le privant des talents et des créativité qui lui sont si nécessaires.

Mais l'Afrique se trouve à un tournant de son histoire politique, économique et sociale. Malgré le bilan contrasté de la construction de l'État et des sociétés, bilan qui rappelle le long chemin à parcourir pour l'émergence économique, politique et sociale du continent, l'Afrique dispose de nombreux atouts pour répondre aux attentes de ses peuples et compter davantage dans le monde. La démocratie s'y consolide inéluctablement, renforcée par les processus de décentralisation et par des sociétés civiles qui contribuent fortement à améliorer la gouvernance des États; d'immenses réserves de ressources naturelles y sont encore inexploitées; l'accroissement rapide de la population en fait un marché d'avenir; les processus d'intégration régionale contribuent à relever les exigences de bonne gouvernance et à l'édification de marchés communs; l'évolution des relations économiques internationales, avec l'émergence de nouvelles puissances, élargit ses marges de négociation sur les marchés mondiaux et ouvre des opportunités pour une rénovation de la régulation des rapports mondiaux.

Une contribution pour une Afrique effectivement indépendante à l'horizon 2060

Pour faire de tous ces atouts des facteurs de réussite effective, l'Afrique a besoin d'un sursaut collectif, de cesser de « *dormir sur la natte des autres* », pour reprendre l'expression du célèbre historien Joseph Ki Zerbo. Certes, partout dans le monde, la construction de nations modernes et la définition de stratégies de développement ont pris beaucoup de temps. Et l'Afrique n'échappe pas à cette règle. Mais, loin d'être un continent de désespérance, elle recèle une jeunesse ardente et des ressources culturelles et intellectuelles qui la mettent en capacité d'émerger au 21^e siècle avec sa propre vision du monde, sa propre conception de la gouvernance, son propre itinéraire de développement.

Prenant prétexte de la célébration du cinquantenaire des indépendances dans beaucoup de pays africains, l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA) a estimé nécessaire d'aller au-delà des festivités et des bilans ; elle a décidé de consacrer une réflexion à l'avenir du continent, en invitant tous les acteurs, africains et non africains, convaincus que l'Afrique peut prendre son destin en mains, à s'associer à une initiative qui vise à tracer les contours d'une nouvelle prospective politique, économique, sociale et culturelle capable de mettre enfin le continent sur le chemin de l'émergence, à construire un projet pour les cin-

quante prochaines années, afin que le centenaire, symbolique, des indépendances soit célébré sous le sceau d'une véritable indépendance.

L'Initiative *Afrique Horizon 2060* est ainsi conduite à travers une série de quatre conférences menées successivement sur les thèmes suivants, jugés essentiels pour l'avenir de l'Afrique :

- une Afrique qui réinvente sa gouvernance (Praia, Cap Vert - 2012)
- une Afrique qui réinvente son économie (2013)
- une Afrique qui renégocie sa place dans le monde (2014)
- un projet pour 2060 (Addis-Abeba, Éthiopie, 2015)



Objectifs et résultats attendus de la Conférence

La rencontre de Praia, qui a eu lieu du 9 au 12 juillet 2012, constitue la première conférence de l'initiative *Afrique Horizon 2060*. Consacrée au thème de la gouvernance, elle avait pour objectifs de contribuer :

- à créer des espaces durables d'échange, de mutualisation et de valorisation des expériences, réflexions et politiques publiques les plus innovantes en cours sur la gouvernance en Afrique ;
- à une meilleure synergie entre les initiatives des institutions et les initiatives de la société civile ;
- à une meilleure socialisation des politiques publiques en matière de gouvernance ;
- à la définition de propositions et d'une stratégie multi-acteurs et prospective permettant à l'Afrique de prendre effectivement son destin en mains ;
- à la définition d'initiatives communes de refondation de la gouvernance en Afrique.

Les résultats attendus étaient :

- l'identification des principales tendances d'évolution et des facteurs essentiels de transformation positive de la gouvernance en Afrique dans les prochaines décennies ;
- l'identification d'initiatives innovantes sur la gouvernance en Afrique et la définition de stratégies et d'outils visant leur diffusion et leur socialisation plus larges ;
- l'échange et la mise en réseau d'expériences innovantes sur la gouvernance.

II - Déroulement de la conférence, principales conclusions et perspectives

II.1 Déroulement de la conférence



La conférence a enregistré la participation de 93 personnes venant de 30 pays. Toutes les régions du continent étaient représentées ainsi que la Diaspora et des amis de l'Afrique : Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Cameroun, Gambie, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Nigéria, Togo, Tchad, République Démocratique du Congo, Zambie, Afrique du Sud, Guinée-Bissau, Botswana, Kenya, Sao-Tomé et Príncipe, Gabon, An-

gola, Cap-Vert, France, Italie, États-Unis et Portugal.

Les participants appartenaient aux milieux socioprofessionnels suivants : universitaires-chercheurs, ONG, États (fonctionnaires et autres), élus (députés et élus locaux), membres de fondations privées, secteur privé, étudiants, organisations internationales (Conseil de sécurité des NU et PNUD), religieux et traditionalistes, médias, étudiants, militaires, partenaires au développement, etc...

La diversité territoriale et socioprofessionnelle des participants a été reconnue comme un facteur de légitimation des résultats de la conférence. Les débats se sont surtout déroulés dans une ambiance d'écoute, de respect mutuel et de quête permanente de la construction d'une intelligence collective sur des sujets très complexes et souvent polémiques.

La cérémonie officielle d'ouverture a eu lieu dans la salle de plénière de l'Assemblée nationale, sous la présidence effective du Président en exercice de la République du Cap-Vert et en présence de son prédécesseur, actuel président de la Fondation Amilcar Cabral et lauréat du prix Mo Ibrahim de la gouvernance. Ce symbole légitimait le choix du Cap-Vert en ce qu'il était l'illustration parfaite d'une démocratie apaisée, habituée aux alternances pacifiques. Sous ce rapport, le discours du président en exercice a beaucoup insisté sur le processus historique de construction de la nation cap-verdienne, facteur explicatif des progrès accomplis par ce pays en matière de régulation du vivre-ensemble et de gouvernance. La cérémonie d'ouverture a été rehaussée de la présence de 4 ministres venant du Sénégal, du Burkina-Faso, de la Guinée et du Togo ainsi que d'ambassadeurs et de chefs d'organisations internationales présentes au Cap-Vert.

La cérémonie d'ouverture a été suivie des travaux en ateliers étalés sur quatre (4) demi-journées. La conférence était axée autour de dix propositions regroupées dans les cinq ateliers suivants :

- [Atelier 1 : Fonder le "vivre ensemble" au sein des sociétés autour de valeurs et de principes partagés](#)
 - 1 - *Remettre les valeurs au cœur du projet politique et adopter une Charte africaine des responsabilités*
 - 2 - *Élaborer de nouveaux principes fondamentaux de la gestion de la société*
- [Atelier 2 : Tirer le meilleur de la tradition et de la modernité](#)
 3. *Tirer le meilleur de la tradition et de la modernité en reconnaissant le pluralisme juridique*
- [Atelier 3 : Refonder l'État africain postcolonial par la décentralisation et l'intégration régionale](#)
 4. *Reconstruire les États à partir du local et fonder la gouvernance sur le principe de subsidiarité active*
 5. *Faire vivre le projet de l'intégration régionale africaine*
- [Atelier 4 : Promouvoir une gestion adaptée et inclusive des affaires publiques](#)
 6. *Associer tous les acteurs de la société à la gestion des affaires publiques*
 7. *Inventer une autre manière de concevoir la « gestion des affaires de la cité »*
 8. *S'appuyer sur une société civile active pour une gestion publique équitable*
 9. *Former les gestionnaires publics au service de la société*
- [Atelier 5 : Construire une sécurité pour tous](#)
 10. *Construire les conditions d'une sécurité pour tous et d'un paix durable*

Les travaux de chaque atelier étaient guidés par une note introductive présentant de façon synthétique le thème et quelques grandes questions à débattre et que les participants avaient la liberté d'amender. Ces notes ont été faites sur la base de trois types de ressources : les contributions que certains participants avaient envoyées avant la conférence (une trentaine), des documents et travaux de recherches et des documents

de politiques publiques rassemblés par l'ARGA. Chaque atelier avait reçu le mandat de préparer sur le thème en discussion un compte-rendu comportant :

- les grands enjeux et défis
- les tendances d'évolution des prochaines décennies
- les atouts du continent
- les objectifs stratégiques à atteindre et quelques actions structurantes
- les rôles et responsabilités des acteurs

En collaboration avec les Municipalités de Praia et de Cidade Velha et le ministère de la culture du Cap-Vert, une matinée de visite a été organisée à Cidade Velha, site historique de l'esclavage.

La dernière journée de la conférence était consacrée, d'une part à la restitution en plénière des travaux des ateliers, restitution suivie d'un débat général et, d'autre part, à la cérémonie officielle de clôture qui a été présidée par le Président de l'Assemblée Nationale du Cap-Vert, en présence du Maire de Praia et de l'ancien Président de la République et actuel président de la Fondation Amilcar Cabral.

II. 2 Principales conclusions de la conférence

Les débats ont révélé la pertinence du thème de la conférence et des propositions qui ont structuré les ateliers. Ils ont particulièrement insisté sur la nécessité d'une approche systémique de la problématique du développement de l'Afrique et l'exigence de relier les thèmes, les acteurs et les échelles de gouvernance.



La Déclaration finale reprend un certain nombre de constats et dégage des pistes pour l'avenir ; aussi, elle se présente plus comme un véritable manifeste que comme une déclaration classique.

Les principaux constats sont les suivants :

1. « La prise en compte de **la gouvernance comme étant à la fois la source et la solution** des crises multiformes, politiques, sociales, économiques, que connaît le continent africain

2. La nécessité pour le continent de se doter d'une **vision endogène, globale et à long terme de sa gouvernance**, et la traduction de cette vision dans un **projet partagé et inclusif** de tous les acteurs de la société
3. La nécessité pour l'Afrique non seulement de **participer activement au processus de mondialisation, mais aussi d'en partager le leadership**, en s'appuyant sur ses innombrables atouts (des ressources humaines, notamment une jeunesse mieux formée, des ressources naturelles immenses, des sociétés civiles de mieux en mieux organisées et entreprenantes, une volonté politique des institutions en général, des États et des organisations d'intégration régionale en particulier, d'améliorer leur fonctionnement, de renforcer leurs capacités au service des citoyens)
4. La nécessité pour les sociétés africaines de **définir, formaliser et mieux promouvoir les valeurs et les principes partagés** qui doivent fonder les relations entre les individus et entre les communautés, les modalités de dévolution, d'exercice et de contrôle du pouvoir au service de l'intérêt général, ainsi que les modalités d'allocation et de partage équitable des ressources et richesses; ces modalités de régulation des affaires publiques doivent tenir compte de l'environnement de pluralisme normatif, institutionnel et social et inclure les modes traditionnels de régulation dans un projet, non pas passéiste, mais de modernité maîtrisée
5. La nécessité de **s'appuyer stratégiquement sur les processus de décentralisation**, considérés non pas comme de simples réformes administratives, mais comme un projet éminemment politique de refondation des États, qui renforce leur légitimité et leur efficacité, et assure une meilleure régulation de la diversité naturelle des sociétés
6. La nécessité de **renforcer les processus d'intégration régionale** en valorisant la complémentarité entre les dynamiques institutionnelles et intergouvernementales et les dynamiques sociales à la base pour faire de l'intégration un facteur de développement, de paix et de sécurité, de renforcement des États et d'intégration de l'Afrique dans le monde
7. L'importance de **l'utilisation des langues africaines** dans les systèmes éducatifs, institutionnels et administratifs
8. La nécessité de **construire la vision et le projet africain de gouvernance avec les partenaires de l'Afrique** »

Les lignes directrices d'une stratégie de refondation effective de la gouvernance en Afrique ont été identifiées en tenant compte du contexte actuel et des perspectives d'évolution :

1. **le partenariat multi-acteurs** doit être le moteur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques et le cadre légal et institutionnel ainsi que les mécanismes de participation citoyenne et de dialogue entre tous les acteurs doivent être renforcés à toutes les échelles, locale, nationale, sous-régionale, continentale et internationale

2. **l'éducation et le renforcement de la conscience et des valeurs citoyennes** sont les leviers pour garantir la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers ou de groupe, de la démocratie et de la cohabitation pacifique des communautés humaines
3. **les forces de défense et de sécurité des États doivent être des forces républicaines, des acteurs du développement** qui protègent la sécurité humaine dans un cadre qui promeut une approche et une gouvernance partagée de la sécurité
4. **les processus constitutionnels doivent être plus inclusifs et faire émerger de meilleures modalités de régulation** du pouvoir politique et de prévention et de règlement des crises
5. **les institutions d'intégration régionale** doivent poursuivre leurs efforts en vue de **construire une vision et un projet d'intégration régionale qui promeut une citoyenneté régionale effective, territorialise et socialise davantage les politiques communautaires, renforce leurs capacités d'anticipation et de pro-activité avec les autres acteurs pour prévenir les conflits et assurer la sécurité**
6. **les États doivent valoriser l'utilisation des langues nationales, renforcer et approfondir les processus de décentralisation dans une vision partagée avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux**
7. **la Diaspora africaine** doit participer activement à l'œuvre de refondation de la gouvernance en Afrique

II.3 Quelques perspectives : actions à mener et cadre de pilotage

L'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique a reçu mandat de proposer aux participants un plan d'actions à partir des lignes directrices retenues dans la Déclaration finale et des objectifs stratégiques et actions structurantes proposés par les ateliers. Ce plan définit les principales actions envisagées et les outils pour les partager et les mettre en œuvre ainsi qu'un cadre de pilotage des suites de la conférence.



II.3.1 Principales actions

1. Élargir et renforcer un réseau d'échange d'expériences et de partage des initiatives de refondation de la gouvernance en Afrique

Les participants ont considéré que si la conférence était un événement circonstanciel, le dialogue qu'elle a permis d'entreprendre devrait être pérennisé dans un cadre et sous des formes à définir et étendu à tous les acteurs intervenant dans le champ de la gouvernance.

L'utilisation des nouvelles technologies devraient être maximisée en raison de la vocation continentale de l'initiative. Les actions précises envisageables de ce point de vue sont :

a) **la création d'une banque ou plate-forme virtuelle d'échange et de valorisation d'expériences en matière de gouvernance** ; il s'agit notamment d'enrichir le site des JAGA pour permettre à tous les participants et à toute personne ou organisation intéressée de partager ou de trouver dans un même espace des expériences relatives aux thèmes des JAGA ; cette banque pourra être enrichie par les partenariats que les participants auront noués à la suite de la conférence et par un suivi régulier des initiatives des institutions (États, collectivités territoriales, coopération au développement, institutions d'intégration régionale) et des autres acteurs sociaux.

b) **la création d'un espace de dialogue continu** sur les thèmes de la conférence, notamment par la mise en place d'un blog dédié accessible à partir du site des JAGA.

c) **la création de bulletins de diffusion d'informations** sur les suites des JAGA et sur la préparation de l'édition de 2013 ; il s'agit à la fois de mettre en valeur la liste de diffusion de l'ARGA qui comprend près de 2000 contacts, mais aussi les contacts des participants ; ce bulletin de diffusion contiendrait des informations sous format de textes et des ressources vidéos.

2. Promouvoir ou renforcer des initiatives sur les thèmes prioritaires identifiés par la conférence

La conférence a permis d'identifier des thèmes prioritaires qui seront déterminants pour l'avenir de l'Afrique. Les participants peuvent dans le cadre d'initiatives existantes ou de nouvelles initiatives, élaborer des propositions ou des projets de refondation de la gouvernance. Liberté leur est laissée pour définir ces initiatives, mais ils en informeront dans toute la mesure du possible le cadre de pilotage des suites de la conférence pour en assurer la diffusion et la prise en compte dans toutes les étapes de l'initiative Afrique Horizon 2060. Parmi les thèmes prioritaires, figurent à titre illustratif et non exhaustif :

- les partenariats multi-acteurs dans le cadre des politiques publiques (élaboration, mise en œuvre, contrôle, évaluation...)
- l'éducation à la citoyenneté et à la promotion des valeurs, la lutte contre la corruption...
- le rôle des forces de défense et de sécurité et la gouvernance partagée de la sécurité
- le constitutionnalisme et les constitutions comme outils de régulation de la diversité et du Pouvoir
- la socialisation et la territorialisation des politiques communautaires d'intégration régionale
- la promotion de la coopération transfrontalière, notamment en matière de services publics

- la valorisation des langues nationales dans les systèmes administratifs et dans les systèmes d'éducation et de formation
- la prise en compte du secteur privé dans la définition et la réalisation des enjeux de développement local ainsi que le développement de l'entrepreneuriat local

Mandat est donné au cadre de pilotage, sur la base des informations fournies par les participants et de toutes recherches, pour identifier, centraliser et mettre à jour, pour chaque région, toutes les initiatives et déterminer les conditions de leur connexion avec l'initiative Afrique Horizon 2060.

3. Développer le plaidoyer autour des résultats de la conférence et du projet Afrique Horizon 2060

Par l'origine socioprofessionnelle des participants, la conférence de Praia visait à toucher un maximum d'acteurs. Néanmoins, les conclusions et résultats doivent être à la fois enrichis et portés vers tous les milieux sociaux en Afrique et dans le reste du monde. Au-delà du portage auprès des acteurs accessibles aux participants, l'on a grandement insisté sur le portage politique et la nécessité de rallier les espaces de décision aux conclusions des débats. Deux séries d'activités peuvent être menées :



- poursuivre le partenariat déjà engagé avec les autorités politiques présentes à la conférence, notamment avec la présidence de la République, le gouvernement et l'Assemblée Nationale du Cap-Vert, la Municipalité de Praia ainsi que les ministres du Sénégal, du Burkina-Faso, de la Guinée et du Togo et avec les acteurs de la coopération au développement
- informer et engager dans les suites de la conférence de Praia et dans la préparation de la deuxième conférence, d'autres acteurs institutionnels, particulièrement les institutions d'intégration régionale ou à vocation panafricaine ; l'ARGA cherchera particulièrement à mobiliser en ce sens les Présidents qui sont dans son réseau (Président en exercice et ancien Président du Cap-Vert, l'ancien Président de la Guinée-Bissau qui est président du Conseil de l'ARGA)

4. Élaborer et publier, sous la forme d'un cahier de propositions, un document de capitalisation et de contribution de la conférence sur l'avenir de la gouvernance en Afrique.

La richesse des débats justifie que les principales conclusions de la conférence ne soient pas seulement diffusées à travers un simple compte-rendu. De plus, il est déjà possible d'anticiper sur le document de synthèse qui sera issu de la quatrième conférence prévue en 2015. Ainsi est-il proposé que soit élaboré avant la deuxième conférence, un document analytique de contribution de la première conférence sur l'avenir de la gouvernance en Afrique. Ce document sera présenté pendant la conférence de 2013 sous la forme d'un cahier de propositions.

II.3.2 Cadre de pilotage

Un comité de pilotage des suites de la première conférence est mis en place. Sous la coordination de l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique, il est composé de cinq organisations représentant chacune une région du continent, d'un représentant de la Diaspora et d'un représentant des principaux partenaires. Ce comité reçoit mandat pour prendre toute initiative pouvant contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions. Il procède à une évaluation périodique de l'état d'avancement des activités envisagées et peut, en fonction des moyens mobilisés, se réunir sur convocation de l'ARGA.

Annexe 1 : Déclaration de Praia



jaga.afrique-gouvernance.net

DÉCLARATION DE PRAIA

Organisée à l'initiative de l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique, la première édition des Journées Annuelles de la Gouvernance en Afrique (JAGA) sur le thème de « L'Afrique réinvente sa gouvernance » s'est tenue à Praia (République du Cap-Vert) du 9 au 12 juillet 2012.

Cette première édition a inauguré un cycle de quatre conférences de réflexion prospective dont l'ambition est de contribuer à la prise en main de son destin par l'Afrique à l'horizon symbolique de 2060, centenaire des premières vagues d'indépendance. Elle a réuni des participants appartenant à divers milieux socioprofessionnels et provenant de toutes les régions d'Afrique et de la Diaspora ainsi que des amis de l'Afrique. Les objectifs de la conférence étaient de : contribuer à créer un espace durable d'échange, de valorisation et de mutualisation des expériences, réflexions et politiques publiques les plus innovantes en cours sur la gouvernance en Afrique; contribuer à une meilleure synergie entre les initiatives des institutions et les initiatives de la société civile; contribuer à une meilleure socialisation des politiques publiques en matière de gouvernance; élaborer des propositions et une stratégie multi-acteurs et prospective pour permettre à l'Afrique de reprendre effectivement son destin en main; contribuer à la mise en place d'initiatives de refondation effective de la gouvernance.

Les débats ont porté sur des thèmes fondamentaux de la gouvernance : fonder le « vivre ensemble » au sein des sociétés autour de valeurs et principes partagés; tirer le meilleur de la tradition et de la modernité et admettre le pluralisme juridique; refonder l'État africain postcolonial par la décentralisation et l'intégration régionale; promouvoir une gestion adaptée et inclusive des affaires publiques; construire les conditions d'une paix et d'une sécurité pour tous.

Les débats ont permis aux participants de dégager des consensus forts sur les points suivants :

- La prise en compte de la gouvernance comme étant à la fois la source et la solution des crises multiformes, politiques, sociales, économiques, que connaît le continent africain;

- La nécessité pour le continent de se doter d'une vision endogène, globale et à long terme de sa gouvernance, et la traduction de cette vision dans un projet partagé et inclusif de tous les acteurs de la société;
- La nécessité pour l'Afrique non seulement de participer activement au processus de mondialisation, mais aussi d'en partager le leadership, en s'appuyant sur ses innombrables atouts (des ressources humaines, notamment une jeunesse mieux formée, des ressources naturelles immenses, des sociétés civiles de mieux en mieux organisées et entreprenantes, une volonté politique des institutions en général, des États et des organisations d'intégration régionale en particulier, d'améliorer leur fonctionnement, de renforcer leurs capacités au service des citoyens);
- La nécessité pour les sociétés africaines de définir, formaliser et mieux promouvoir les valeurs et les principes partagés qui doivent fonder les relations entre les individus et entre les communautés, les modalités de dévolution, d'exercice et de contrôle du pouvoir au service de l'intérêt général, ainsi que les modalités d'allocation et de partage équitable des ressources et richesses; ces modalités de régulation des affaires publiques doivent tenir compte de l'environnement de pluralisme normatif, institutionnel et social et inclure les modes traditionnels de régulation dans un projet, non pas passéiste, mais de modernité maîtrisée;
- La nécessité de s'appuyer stratégiquement sur les processus de décentralisation, considérés non pas comme de simples réformes administratives, mais comme un projet éminemment politique de refondation des États, qui renforce leur légitimité et leur efficacité, et assure une meilleure régulation de la diversité naturelle des sociétés;
- La nécessité de renforcer les processus d'intégration régionale en valorisant la complémentarité entre les dynamiques institutionnelles et intergouvernementales et les dynamiques sociales à la base pour faire de l'intégration un facteur de développement, de paix et de sécurité, de renforcement des États et d'intégration de l'Afrique dans le monde;
- L'importance de l'utilisation des langues africaines dans les systèmes éducatifs, institutionnels et administratifs;
- La nécessité de construire la vision et le projet africain de gouvernance avec les partenaires de l'Afrique.

Partant de ces consensus, les participants, convaincus que leur rêve pour l'Afrique peut devenir une réalité :

- x Considèrent que le partenariat multi-acteurs doit être le moteur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques et que le cadre légal et institutionnel ainsi que les mécanismes de participation citoyenne et de dialogue entre tous les acteurs doivent être renforcés à toutes les échelles, locale, nationale, sous-régionale, continentale et internationale;
- x Considèrent que l'éducation et le renforcement de la conscience et des valeurs citoyennes sont les leviers pour garantir la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers ou de groupe, de la démocratie et de la cohabitation pacifique des communautés humaines;

- x Considèrent qu'il est urgent et nécessaire de prendre les mesures pour faire des forces de défense et de sécurité des États, des forces républicaines, des acteurs du développement qui protègent la sécurité humaine et pour promouvoir une approche et une gouvernance partagée de la sécurité;
- x Considèrent que les processus constitutionnels doivent être plus inclusifs, faire émerger de meilleures modalités de régulation du pouvoir politique et de prévention et de règlement des crises;
- x Exhortent les institutions d'intégration régionale à poursuivre leurs efforts en vue de construire une vision et un projet d'intégration régionale qui promeut une citoyenneté régionale effective, territorialise et socialise davantage les politiques communautaires, renforce leurs capacités d'anticipation et de pro-activité avec les autres acteurs pour prévenir les conflits et assurer la sécurité;
- x Exhortent les États à valoriser l'utilisation des langues nationales, à renforcer et à approfondir les processus de décentralisation dans une vision partagées avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux;
- x Exhortent la Diaspora africaine à participer activement à l'œuvre de refondation de la gouvernance en Afrique;

Les participants s'engagent au sortir de la conférence à :

- Élargir et renforcer le réseau d'échange de leurs expériences et de partage de leurs initiatives de renforcement de la gouvernance en Afrique;
- Contribuer au plaidoyer, notamment envers les États et organisations d'intégration régionale, mais aussi auprès des organisations de la société civile et des populations, pour les inciter à tirer profit des travaux de la conférence;
- À œuvrer pour la poursuite et l'enrichissement des contributions au projet « Afrique Horizon 2060 ».

Les participants félicitent l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique et tous ses partenaires, africains et amis de l'Afrique, qui ont permis la tenue de la conférence et les exhortent à poursuivre le cycle de conférences.

Les participants remercient vivement la Fondation Amilcar Cabral et les autorités Cap-Verdiennes, particulièrement la présidence de la République, l'Assemblée Nationale, le Gouvernement à travers le Ministère des Affaires Extérieures, et la Mairie de Praia et les exhortent à être les relais du projet « Afrique Horizon 2060 » auprès de leurs pairs africains.

Fait à Praia le 12 juillet 2012

Annexe 2 : Travaux des ateliers



Atelier 1 : Fonder le « vivre ensemble » au sein des sociétés autour de valeurs et principes partagés

Synthèse introductive

Contexte / problématique

- La société africaine traditionnelle reposait sur un socle de valeurs éthiques et morales. Chaque individu se définissait par son rôle et ses responsabilités au sein de sa famille et au sein de sa communauté. Ces valeurs restent encore très vivantes, mais l'organisation et le fonctionnement de l'État africain post colonial, le rapport au pouvoir, l'influence hégémonique étrangère, les grands mouvements migratoires, notamment en direction des villes, la confrontation avec d'autres cultures et avec l'individualisme promu par la société de consommation et par l'exaltation de la concurrence ont progressivement érodé ce socle de la vie en commun. Il en résulte, trop souvent, un mépris du bien public, un abus des positions de pouvoir, dont la corruption est une manifestation, une indifférence aux conséquences à long terme des actes des générations actuelles sur les générations futures.

- La difficulté de fonder le vivre-ensemble au sein des sociétés autour de valeurs et de principes partagés et de projets collectifs de société est l'une des causes majeures des difficultés à asseoir durablement des sociétés politiquement stables, des rapports sociaux pacifiés entre groupes humains (ethniques, claniques, religieux, etc....), et des économies prospères. Or l'institutionnalisation d'une communauté de valeurs et la construction d'un consensus sur les principes fondamentaux de fonctionnement et de gestion des sociétés est un facteur de progrès.

- Les États et les organisations d'intégration régionale ont réussi des avancées importantes dans la mise en place des mécanismes institutionnels et juridiques autour de la problématique des valeurs et des principes fondamentaux de gestion des sociétés. On peut citer en ce sens l'Union Africaine qui se dote progressivement d'une architecture de gouvernance incluant la problématique des valeurs partagées ordonnées par le principe de responsabilité collective (voir Sommet de 2011, Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance) et la CEDEAO qui a aussi adopté plusieurs textes importants qui peuvent constituer la base d'un socle constitutionnel commun aux États de l'Afrique de l'Ouest (par exemple le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance).

- Pour que ces instruments puissent jouer pleinement leur rôle et conduire à une amélioration sensible de la gouvernance, la plupart des pays du continent doivent relever de nombreux défis dont :

- La régulation de la diversité, notamment communautaire, dans des États-nations qui ont été construits au lendemain des indépendances sous l'obsession de l'unité nationale ; ce défi est aujourd'hui révélé par la problématique de la place de l'Islam dans les processus démocratiques en Afrique du Nord et dans certains pays d'Afrique sub-saharienne
- La lutte contre la promotion des contrevaleurs (incivisme, corruption, privatisation

des biens et de l'espace publics, patrimonialisation du pouvoir....)

- L'identification des valeurs partagées qui structurent le vivre-ensemble au sein de sociétés qui sont en perpétuelle mutation et dont l'évolution est étroitement corrélée au processus ouvert de mondialisation des valeurs
- La définition de meilleures modalités d'accès, d'exercice et de limitation du Pouvoir au sein des sociétés

Questions à débattre :

- Quelles sont aujourd'hui les valeurs partagées et les principes communs qui permettent d'asseoir le vivre-ensemble au sein des sociétés africaines ?
- Comment inventer des régulations fondées sur ces valeurs partagées et qui répondent aux attentes contemporaines mais évolutives des sociétés ?

- Quels sont les instruments les plus adaptés pour formaliser et mettre en œuvre effectivement de telles régulations ? Une charte des responsabilités ? Les constitutions... ?
- Comment identifier et mettre à contribution les systèmes traditionnels (valeurs, principes et autorités) pouvant renforcer le vivre-ensemble ?
- Quel intérêt et quelle place pour les langues nationales et les savoirs locaux endogènes dans la refondation du vivre ensemble ?
- Quelles sont les voies pour inscrire durablement le Pouvoir en Afrique dans une perspective de renforcement de la démocratie, de respect des droits de l'Homme et de l'État de Droit et d'institutionnalisation du constitutionnalisme ?

Compte-rendu de l'atelier 1 (version lue lors de la plénière)

1. Pourquoi le « vivre ensemble » ? :

- **Définition** du concept et explication de la présence des guillemets, recours à Fustel de Coulanges et à Ernest Renan.

Idée retenue : nous sommes obligés de cohabiter, alors autant le faire de façon harmonieuse et non conflictuelle.

- **Enjeux** : présence d'un participant du Burundi, nous a rappelé le Rwanda (génocide), une participante ivoirienne nous a retracé les origines du conflit ivoirien, la situation malienne actuelle a été évoquée...

Bref, de multiples exemples sont venus rappeler que l'enjeu = l'acceptation de la différence, de l'autre, de l'altérité... Sans quoi, la vie dans nos sociétés serait impossible.

- **Défi** : Puisque de toute façon nous sommes condamnés à vivre ensemble autant le faire de façon harmonieuse.

2. Comment « vivre ensemble » de façon harmonieuse ?

- En acceptant l'altérité, la différence, l'autre, il faut concevoir « l'autre comme soi-même ».
- Nos différences peuvent être **des atouts**, une source d'enrichissement mutuel, mais aussi (hélas) une source de conflits : cela dépend de nous. Regardons l'exemple du Cap-Vert qui nous accueille (et dont l'histoire a été retracée avec brio lors de la cérémonie d'ouverture par S.E.M. Le Président de la République du Cap-Vert, et rappelée avec intérêt par les différents participants capverdiens. Il suffit de se promener dans la rue pour constater la diversité qu'ils ont transformée en richesse).
- Il faudrait ordonner le multiple, le pluralisme sans nier les différences, en préservant les identités propres à chaque communauté.
- Comment est-ce possible ? (**STRATEGIE**) : en n'excluant personne. Tous les acteurs doivent prendre part au processus de décisions pour se sentir impliqués donc concernés : les « institutionnels » comme les « non institutionnels », les « forts » comme « les faibles ».
- Bref, il faut **REFONDER LA CITOYENNETE** pour en faire une réalité tangible, parce qu'au-delà de nos différences, au-delà de la différence entre l'universel et le relatif, il y a « l'irréductible humain » qui lui est partout le même et aspire à la dignité inhérente à toute personne humaine.
- Comment refonder la citoyenneté (pour permettre un « vivre ensemble » harmonieux ?

Au cours de l'atelier, la notion de citoyenneté a été âprement débattue. Nous avons abouti à un consensus : « étymologiquement, citoyen vient du latin civitas qui signifie « avoir droit de cité », aujourd'hui, cela implique notamment les droits dont disposent les habitants d'un État. Et donc notamment le droit de participer à la construction du projet collectif de « vivre ensemble ».

- **Constats** : la Citoyenneté est en crise parce que :
 - L'élaboration des décisions (lois...) exclut une majeure partie des populations.
 - Les langues « officielles » ne sont pas comprises par une catégorie importante des populations.
 - Il y a un fossé entre « les dynamiques du haut » et « les dynamiques du bas », le sommet et la base.

3. Recommandations :

- « Co-construire » avec les bases (et le rôle des acteurs de la société civile est cruciale ici).

- Sur la question des langues : le débat en atelier a été passionné et passionnant, nous avons abouti à un consensus. Il y a **un manque singulier de pertinence à vouloir organiser le « vivre ensemble » dans des sociétés lorsque des populations ne comprennent pas la langue officielle de leurs propres pays** ! Ainsi, il convient d'utiliser les langues locales ou nationales pour construire avec les populations. A l'horizon 2060, il faut veiller à ce que les langues africaines comptent sur la scène internationale. En attendant, il serait absurde de nier que les langues initialement européennes sont aussi devenues nôtres. Cette conférence n'aurait pu se tenir convenablement sans nos usages respectifs du portugais, du français et de l'anglais. D'ailleurs la philosophie de l'Alliance est « enracinement et enrichissement ». Nous devons transformer en richesse notre compréhension de plusieurs langues qui nous donne une ouverture sur le monde.
- Pour cela l'éducation a un rôle crucial : c'est elle qui permet à terme de régler les problèmes élémentaires de subsistance. C'est elle qui permet aussi de transmettre le sentiment citoyen.

Et cela ne pourrait se faire sans **valeurs et principes partagés**.

On souligne le mot « partagés » qui impliquent que les citoyens, les habitants, les individus, les acteurs **identifient ensemble** et, le cas échéant **construisent ensemble** ces valeurs et principes. (Dans l'idée de partage il y a les idées de connaissance, d'acceptation et de participation).

4. Quels sont ces valeurs et principes partagés ?

- Comment identifier ou éventuellement construire, « inventer » ces valeurs et principes ?
- Réponse de l'atelier : (**STRATEGIE**) « en tirant le meilleur de la tradition et de la modernité ».
- Résultat de l'« exercice » : Ces différentes valeurs ont été retenues comme étant « africaines » :
 - **La solidarité** : qui est le lien d'engagement et de dépendance réciproques entre personnes, ainsi tenues à l'endroit des autres.
 - **La tolérance** : c'est la vertu qui porte à accepter ce que l'on aurait pas accepté spontanément. (respect de l'autre et de ses convictions).
 - **La justice** : Principe juridique et moral fondamental en vertu duquel les actions humaines doivent sanctionnées positivement ou négativement en fonction de leur mérite au regard du droit et de la morale (qui implique justice sociale, égalité, égalité des chances équité, éthique...).
 - **La responsabilité** (individuelle et collective...) : le devoir de répondre de ses actes. (à « co-construire » avec les populations, sans quoi la gouvernance n'est pas possible).

5. Comment partager ces valeurs et comment les protéger ?

- Un constat d'évidence : **on ne saurait efficacement partager et protéger dans une langue et des concepts exogènes**. Il faudrait nécessairement faire appel aux savoirs locaux endogènes sans perdre les langues et concepts initialement imposés mais aujourd'hui devenus aussi nôtres.
- **Stratégies** : **co-construire** les valeurs et impliquer les populations dans la nécessité de les **diffuser** et de les **protéger**.
- **Mais comment ?** En utilisant les rouages traditionnels : chefferies coutumières et traditionnelles, autorités religieuses... En associant activement les femmes, les jeunes...
- **La formalisation** : il est nécessaire de consigner les résultats par écrit dans une déclaration qui pourrait aboutir à un code de bonne conduite, une charte, donner naissance plus tard à des dispositions normatives (Constitutions, lois et règlements).
- La diffusion : il a été proposé de créer un réseau (une Convention) des organisations de la société civile (se reconnaissant dans ses valeurs) en vue d'un partage et d'une consolidation de nos travaux.
- **La régulation institutionnelle** est incontournable. Il faut un « lobbying » pour obtenir l'amélioration des législations nationales dans le sens d'une meilleure protection de ces valeurs. Il faut que les juridictions soient saisies en cas de non respect.
- **La régulation non-institutionnelle** doit être « inventée » :
 - Une **Convention des sociétés civiles africaines** pourrait mettre en place des cellules pour mesurer régulièrement le respect de ces principes ; organiser des concertations et des conciliations lorsque le « vivre ensemble » est menacé, en amont des conflits et alerter les opinions publiques, les pouvoirs publics et les autorités traditionnelles le cas échéant. (Exple du Rwanda, de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire).

Conclusion finale :

- Objectifs : bonne gouvernance, démocratie, État de droit, respect des droits de l'homme...pour conduire à un mieux-être collectif et individuel.
- **Exemple de réussite du « vivre-ensemble » : le Cap Vert.**

Atelier 2 : Tirer le meilleur de la tradition et de la modernité en reconnaissant le pluralisme juridique

Synthèse introductive

Contexte / problématique

La diffusion des modèles juridiques à travers le monde n'est pas un phénomène nouveau. Elle est certes accélérée par la mondialisation qui pose fondamentalement la problématique du dialogue des cultures juridiques, mais l'Afrique y est confrontée depuis fort longtemps en raison d'une histoire particulière liée aux colonisations. Les efforts entrepris de « modernisation » et d'unification du droit n'ont pas totalement conduit à la disparition des systèmes juridiques qui ont précédé la création des États indépendants. À côté du Droit étatique, souvent importé¹, survivent notamment des systèmes coutumiers (constitués à la fois de normes sous-tendues par et mises en œuvre par des autorités) restés plus ou moins vivaces selon les pays et les domaines (par exemple en matière foncière, de statut personnel ou encore dans la vie des affaires).

La coexistence des systèmes juridiques traduit une situation de pluralisme d'une grande complexité qui interroge la légitimité des modèles juridiques importés. Elle donne naissance à des phénomènes d'inter-normativité dynamique dans lesquelles les systèmes juridiques ne sont pas figés et se transforment continuellement du fait des évolutions des pratiques des acteurs, des besoins sociaux et des valeurs sociales. Les pratiques concrètes des acteurs, par hybridation, créent des ponts entre les ordres juridiques ou procèdent à des « mixages normatifs » qui rendent caduques les démarches op-

¹ Le processus d'importation normative se poursuit encore (exemple du modèle de l'OHADA).

posant tradition et modernité dans le domaine du droit. Les rapports entre les juridicités en présence ne répondent pas à la dichotomie souvent alléguée entre des coutumes prétendument idéales et un système étatique diabolique ni, inversement, entre des coutumes rétrogrades, obstacles à l'unité nationale, au développement et à la modernité et un système étatique centralisateur, civilisateur et uniformisateur. Bien au contraire, les coutumes ne sont pas figées et se révèlent être des phénomènes vivants qui naissent sous le coup d'un rapport de force, d'un besoin social qui évolue. En même temps, le système juridique étatique ne se résume pas en des normes figées; il évolue par voie d'application ou d'interprétation adaptative selon des époques ou des contextes particuliers.

La régulation juridique devient source d'insécurité lorsqu'elle n'est pas en mesure de saisir ces situations de pluralisme. L'observation de la matière foncière est révélatrice de ce risque d'insécurité; dans ce domaine, l'insuffisante prise en considération de la diversité des valeurs, des normes et des acteurs qui les mobilisent, aboutit à des conflits inextricables. De même, en matière de protection des droits de la femme ou des enfants, la plupart des États ont des difficultés à adopter et à rendre effectives les réformes entreprises malgré la signature et la ratification de conventions internationales.

Les systèmes juridiques africains doivent ainsi répondre à un double défi :

- au plan interne, c'est de préserver l'unité du droit tout en faisant place à une diversi-

té de cultures juridiques tenant compte d'une pluralité de normes et d'autorités chargées de les appliquer ; il s'agit de construire un nouvel ordre juridique articulant des juridicités plurielles pour promouvoir ce qu'on a appelé un « pluralisme de coordination », une « interaction constructive », un « inter-culturalisme », un « pluralisme ordonné » ou encore un « pluralisme de coopération »

- au plan international, c'est le défi de la compatibilité entre, d'un côté, les transformations internes aux États et résultant des situations de pluralisme qu'ils traversent avec, de l'autre, l'ordonnancement normatif international c'est-à-dire l'articulation possible entre des valeurs (par exemple égalité des sexes, droit de propriété individuelle), des principes de coordination et des modalités différenciées et adaptables de mise en œuvre selon les contextes nationaux et locaux

L'analyse du pluralisme sous l'angle de la coopération, de la coordination des juridicités, s'attache davantage à valoriser les interactions pratiques entre les normes et les autorités qui les mettent en application, concrètement entre Droit étatique et Droits coutumiers, entre justice étatique et « justice coutumière » (particulièrement la médiation sociale). Elle cherche à identifier les acculturations réciproques susceptibles d'améliorer la qualité de leur cohabitation et de les enrichir mutuellement. Un tel changement de perspective permet de confronter les systèmes juridiques et judiciaires aux mêmes exigences, en recherchant dans l'utilisation des normes leur compatibilité, leur légitimité et leur efficacité et dans la délivrance de la justice leur complémentarité. Il s'agit alors de savoir comment créer un cadre pluraliste harmonieux dans lequel :

- Les citoyens ont la garantie d'un accès effectif, juste et équitable à la justice, quel que soit le système judiciaire auquel ils ont recours

- Les institutions et autorités judiciaires, étatiques et extra-étatiques, remplissent les conditions qui garantissent leur légitimité et leur soumission effective au Droit
- Les citoyens ont la garantie de bénéficier d'une sécurité juridique et judiciaire, d'un Droit qui protège leurs droits, quel que soit le système juridique applicable

Quelques questions à débattre :

- Les juridicités, aussi bien étatique que coutumières, garantissent-elles un accès effectif, juste et équitable à la justice et comment peut-on mettre en valeur la complémentarité de la pluralité de juges pour renforcer cette accessibilité? Est-il possible par exemple de recourir aux « justices » coutumières pour combler l'insuffisance d'offre de la justice étatique en améliorant les conditions de délivrance des « justices » coutumières et en créant ainsi les conditions d'une équivalence qualitative entre les systèmes judiciaires?
- Comment renforcer la légitimité de chaque institution ou autorité chargée de délivrer la justice en gommant les aspérités qui grèvent cette légitimité? Comment assurer la soumission de chaque ordre judiciaire au Droit en veillant à ce qu'il soit étalonné en fonction d'une normativité juridique respectant des standards communs définis au plan national et compatibles avec les textes internationaux?
- Comment garantir aux citoyens une équivalence de sécurité juridique et judiciaire dans tous les ordres juridiques et judiciaires? Comment s'assurer que les décisions rendues par chaque ordre judiciaire soient fondées sur des normes prévisibles et ne soient pas remises en cause? Quelles articulations entre les juridicités pour éviter les jeux de vases communicants qui fragilisent les droits des justiciables

Compte-rendu de l'atelier 2

1- Enjeux et défis

Enjeu central : Comment, dans un environnement de pluralisme normatif et institutionnel, concevoir et mettre en œuvre des modes de gouvernance légitimes et efficaces susceptibles de favoriser le développement ?

Enjeu1 : Favoriser le développement des États africains:

Les possibilités de réaliser des infrastructures d'envergure, de faire des investissements à grande échelle, de réaliser un aménagement équilibré du territoire national, d'assurer la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté ou le chômage, de réaliser un développement durable sont liées à une compréhension et une maîtrise partagées entre acteurs étatiques et non étatiques de la question du foncier qui, pour l'instant, souffre d'un pluralisme juridique et institutionnel mal géré.

Enjeu 2 : Favoriser, dans les sociétés africaines, une paix sociale et une véritable stabilité politique :

- En matière familiale par exemple, la prise en compte des modes légitimes de règlement des conflits familiaux favorisera une gestion plus apaisée des conflits ou litiges familiaux.
- La prise en compte de la diversité ou des modes traditionnels de régulation permettra d'assurer une meilleure régulation du pouvoir, notamment du pouvoir politique
- La prise en compte des modes traditionnels de régulation sociale favorisera un meilleur accès au droit et à la justice
- La prise en compte conjointe des aspects positifs des modes traditionnels et modernes de régulation favorisera une meilleure protection des droits de certaines catégories sociales que sont les femmes et les enfants.
- La mise en œuvre de normes et institutions légitimes favorisera une meilleure institutionnalisation de la citoyenneté, la tolérance et l'acceptation de la diversité, la possibilité de construire l'unité dans le droit d'être différent
- Mieux préparer la jeunesse africaine à devenir un acteur constructif dans un monde pluriel et dynamique

Défis :

- Prendre en compte les spécificités et les réalités des sociétés africaines en accord avec des standards internationaux
- Concilier différentes représentations des rôles et fonctions de concepts tels que le pouvoir, la terre, la famille la justice
- Eviter l'instrumentalisation des particularités, ethniques ou régionales, susceptibles de porter atteinte à la stabilité politique et à la paix sociale
- Adapter les modes de régulation en prenant en compte des évolutions rapides des sociétés

2- Tendances et évolutions :

- Persistance du déphasage entre les systèmes officiels et les pratiques sociales.
- Monde contemporain marqué par une évolution rapide des sociétés en matière de démographie, de migrations, d'urbanisation, d'éducation, d'alphabétisation et de mondialisation
- Incapacité des systèmes officiels à réguler des conflits de toutes sortes, d'où tendance des particuliers à recourir aux modes traditionnels de régulation
- Sur le foncier : accaparement des terres à des fins spéculatives ou d'investissement.
- Tendance à légiférer davantage en fonction de la demande internationale et par mimétisme au détriment de la prise en compte des réalités nationales.
- Compétition mondiale entre systèmes juridiques (exemple, systèmes de common law et systèmes d'inspiration romano-germanique)
- Parfois, affaiblissement des structures de régulation traditionnelles sans maîtrise des conséquences (ex : affaiblissement de structures religieuses ouvrant la porte à l'intégrisme)
- Adoption de normes régionales de convergence constitutionnelle et développement du droit communautaire

3- Atouts :

- L'existence de fonds culturels communs à la plupart des pays, malgré la diversité des situations, peut constituer les bases d'une législation commune
- Le début de prise de conscience et de volonté politique nationale et internationale en matière de règlement efficace de certaines questions telles que le foncier ou les ressources minières peut permettre d'intégrer les préoccupations de diversité, de légitimité et d'efficacité dans les nouvelles normes et institutions qui prendront en charge lesdites questions
- L'existence des deuxièmes chambres parlementaires dans plusieurs pays africains offre la possibilité de prendre en compte la diversité dans les institutions politiques
- L'existence de modes de régulation anciennes efficaces qui ne doivent pas être intégrées tels quels dans les systèmes modernes, mais dont les fonctions peuvent être prises en compte

4- Objectifs stratégiques et actions structurantes

- **Objectif stratégique 1** : Contribuer à la connaissance et à la reconnaissance des institutions et mode traditionnels de régulation.
 - Actions découlant de cet objectif stratégique :
 - Investir dans la recherche interdisciplinaire sur les modes et institutions traditionnels de régulation

- Intégration dans les systèmes éducatifs de l'étude des modes et institutions traditionnels de régulation
 - Utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs, administratifs et autres
 - Identification de fonds communs de normes en vue de les valoriser dans les processus d'édiction des normes de régulation au niveau national, régional et international
- **Objectif stratégique 2** : Faire des processus de décentralisation le moteur de la régulation de la diversité.
- Actions découlant de cet objectif stratégique :
 - Décentraliser la fonction d'édiction des normes dans le cadre de principes convenus.
 - Trouver des mécanismes de complémentarité entre les modes étatiques et traditionnels de résolution des conflits
- **Objectif stratégique 3** : Faire émerger de meilleures modalités de régulation du pouvoir politique en tirant le meilleur de la tradition et de la modernité.
- Actions découlant de cet objectif stratégique :
 - Faire des constitutions africaines des outils efficaces de prévention et de résolution des litiges politiques en tirant le meilleur de la tradition et de la modernité
 - Intégrer dans les constitutions africaines la prévention et la résolution des conflits politiques par l'implication des acteurs non politiques (comité des sages par exemple)
 - Adopter des modes de sélection de dirigeants politiques ou de gestion du pouvoir politique qui intègrent la limitation du pouvoir exécutif, le partage de ce pouvoir entre différentes familles politiques tout en préservant au sein du système, des capacités réelles de contrôle et de critiques nécessaires à une société qui vise la bonne gouvernance

5- Rôles et responsabilités des acteurs

- **L'État** doit être **régulateur** de la diversité ; il doit accepter de partager son pouvoir d'édiction des normes en particulier, et de régulation en général avec les autres acteurs (collectivités territoriales, cellule familiale, communautés traditionnelles ou religieuses...) ; il doit garantir une véritable décentralisation et admettre le plus possible la liberté de choix de législation ; l'État doit aussi être **protecteur** au regard des menaces qui affectent les sociétés (protection en matière foncière, protection des caté-

gories faibles comme les femmes et les enfants face à des régulations parfois rétrogrades

- **Les institutions d'intégration régionale** doivent jouer un rôle de régulation par une compétence d'édiction de normes communes (exemple : en matière constitutionnelle, de respect des principes démocratiques, de transparence dans la gestion des affaires publiques...) ou d'orientations politiques communes dans certaines matières comme la gestion et la protection des ressources communes et des ressources les plus exposées à la compétition mondiale (exemple du foncier)
- **Les collectivités à la base (collectivités territoriales, communautés de base)** doivent pouvoir exercer des **compétences normatives** dans certaines matières (ex : foncier, gestion de l'environnement et des ressources, certaines affaires familiales), participer à la **résolution des conflits**, être **représentées au sein des institutions étatiques** (ex : deuxièmes chambres parlementaires) et peser sur la **définition des politiques** économiques et sociales ; elles ont un rôle particulier à jouer dans l'éducation à la citoyenneté et la promotion de valeurs positives (responsabilité, respect du bien commun...)

Atelier 3 : Refonder l'État africain post-colonial par la décentralisation et l'intégration régionale

Synthèse introductive

Contexte / problématique

L'Afrique connaît une crise de la gouvernance fortement reliée à la crise de l'État, tel qu'il existe et fonctionne sur le continent. L'État éprouve encore beaucoup de difficultés à produire et à conduire des politiques de développement qui assurent durablement la stabilité et la prospérité des sociétés, et donc le bien-être et la sécurité des populations.

Cette crise structurelle appelle une refondation de l'État qui suppose que soient repensés les rôles et relations entre les acteurs aux différentes échelles locale, nationale et régionale. En somme l'État africain post colonial devrait être repensé et redéfini en rapport avec la décentralisation et l'intégration régionale. Ainsi, refondation de l'État, décentralisation et intégration régionale doivent procéder d'une dynamique de changement global.

Traditionnellement, les problématiques de gouvernance sont analysées de manière cloisonnée entre le local, le national et le régional. Cela explique pour beaucoup la faible performance des politiques d'intégration que ce soit au plan national ou au plan régional. Il s'agit maintenant de changer de perspective : la gouvernance locale doit permettre aux niveaux national et régional de répondre aux défis sociaux, politiques et économiques qui les interpellent. Ainsi, par sa capacité potentielle à légitimer et à relier les modes et les systèmes de gestion des affaires publiques à toutes les échelles le local est assurément le niveau stratégique de refondation de la gouvernance. Par

la valorisation du local, l'Afrique peut répondre à la crise de légitimité de l'État post-colonial, et renforcer l'intégration régionale.

Refonder l'État africain post colonial par la décentralisation

Le local est crédité d'une vertu de refondation de l'État post-colonial à travers la démocratie locale et le développement territorial. Cela explique certainement qu'avec des itinéraires différents et pour diverses motivations, la plupart des pays africains ont lancé au milieu des années 90 des réformes administratives au cœur desquelles on retrouve les politiques de décentralisation et de développement local.

Certes, des progrès réels ont été réalisés, consistant notamment dans l'affirmation du principe de décentralisation et la mise en place de dispositif institutionnel, notamment les collectivités locales. Cependant, malgré l'affirmation et le rappel constant de ces hypothèses par tous les acteurs, les processus de décentralisation ne semblent pas définitivement acquis. Au surplus, les institutions et les pratiques qu'ils ont engendrées à ce jour ne sont pas toujours appropriées pour la réalisation d'une gouvernance locale légitime. Enfin, les réformes semblent connaître certaines réticences et quelques difficultés.

Il peut être relevé, entre autres constats majeurs :

- Les schémas de décentralisation sont très souvent des copies de modèles extérieurs.

La gouvernance locale reste encore fondamentalement institutionnelle, et les modalités de délibération locale offrent peu de garanties de participation et de prise en compte de la diversité à l'échelle locale ;

- Guidée par des considérations plus politiques que politiques, la configuration des territoires locaux ne permet pas très souvent l'émergence d'espaces de développement économique ou la consolidation d'aires socioculturelles pertinentes ;
- L'absence de dialogues et d'échanges entre les territoires locaux aux plans national, sous-régional et panafricain est réelle alors que se développe, avec un contenu mal défini, une coopération décentralisée avec les collectivités locales des pays du Nord ;
- La faiblesse chronique et généralisée des ressources locales est un fait établi. Elle s'expliquerait moins par leur rareté que par les perceptions et les pratiques des acteurs de la gouvernance. Au surplus, elle tranche d'avec l'étendue et le nombre des missions dévolues aux collectivités locales ;
- Les compétences transférées au local ne correspondent pas très souvent aux aptitudes réelles des populations et des communautés locales. Elles concernent des métiers dans lesquels les pouvoirs publics locaux n'ont pas d'expertise ou d'expériences réelles ;
- La problématique des moyens et des instruments de la décentralisation est intimement liée à la problématique de la gouvernance. Cela explique que la culture du service public se ramène très souvent à une perception clientéliste ou politicienne de l'intérêt local spécifique. Il s'ensuit que le service public est encore inadapté, inarticulé à la société, parfois contre-performant, et la crise se manifeste singulièrement par la faillite de bon nombre de services publics de base.

Questions à débattre :

- Comment garantir la « socialisation » de la décentralisation pour sortir la réforme de l'approche « administrativiste » ?
- Comment assurer une participation citoyenne effective et bénéfique aux affaires publiques locales ?
- Quelles relations juridiques, politiques, économiques, financières etc. entre l'État et le local ?
- Comment renforcer l'efficacité de l'action publique locale ?
- Comment mieux définir et insérer chaque territoire local dans son contexte (national, régional, transfrontalier, international etc) ?

Refonder l'État africain post colonial par l'intégration régionale

L'intégration régionale est un idéal à réaliser pour le développement du continent, pour la paix et la stabilité, et enfin pour une meilleure place de l'Afrique dans le monde.

Le développement national isolé mène à des impasses. Le marché régional constitue le plus fort gisement potentiel d'activités pour l'avenir. C'est aussi dans les perspectives démographiques régionales que peut s'inscrire l'essor des échanges régionaux sur le long terme. Face à ces défis, le continent doit d'abord gagner le pari de la paix et de la stabilité, de la sécurité et de la tolérance. Pour ce faire, le continent devrait se constituer en un ensemble équilibré et harmonieux, cohérent et performant par l'intégration régionale. Aussi, une communauté africaine forte et intégrée pourrait constituer une force de négociation dans le monde, et devrait permettre au continent de participer au nouveau système en pesant sur les rapports mondiaux.

Un tel processus d'intégration, aussi long à mettre en œuvre, aussi coûteux en efforts, et surtout si exigeant en vision et en stratégie,

nécessite des mécanismes techniques et institutionnels forts assis sur un véritable projet politique de gouvernance régionale. Dans ce sens, l'Union Africaine a été mise en place et s'est dotée d'un agenda sur la gouvernance ; certaines communautés régionales ont fait de réels efforts pour définir une vision de l'intégration (Visions 2020 de l'UEMOA et de la CE-DEAO) ; malgré tout des réticences et des difficultés réelles persistent :

- Par delà la création formelle de structures d'intégration, par delà les discours, les déclarations d'intention et la présence aux réunions et aux sessions de l'Institution, les États faillissent généralement et durablement à leurs obligations envers l'Union africaine
- Ce « désintérêt » des États se traduit par ailleurs dans divers domaines, notamment le transfert de souveraineté, le versement des cotisations, la ratification des instruments juridiques communautaires, ou encore le portage des projets panafricains et la participation franche et effective à leur mise en œuvre
- Les États affichent une indifférence totale aux éventuelles sanctions qui sont, ou qui pourraient être prononcées à leur encontre. En dehors du fait que l'union Africaine ne dispose pas véritablement de pouvoirs réels de contrainte sur les États, il ressort que ces derniers sont plus sensibles aux sanctions définies par des organisations internationales
- Les institutions régionales et sous-régionales dont les États se sont dotés, et qui constituent les cadres d'élaboration et de mise en œuvre des politiques communautaires, en même temps qu'elles en sont les symboles, sont faiblement connectées aux peuples africains. C'est pourquoi, malgré des avancées significatives (mais inégales selon les régions) notamment dans les do-

maines de la libre circulation des biens, du droit des affaires et de la monnaie, l'opinion publique africaine retient encore que les acteurs institutionnels régionaux et sous-régionaux sont très souvent des structures désincarnées et sans prise sur le réel, coûteuses et inefficaces

- Les institutions communautaires sont confrontées à un problème de légitimation qui tient à plusieurs raisons, notamment l'absence de démocratie participative dans leur composition et leur fonctionnement, leur insuffisante ouverture, des politiques de communication et d'information insuffisantes, leur faible influence sur les affaires mondiales, la difficulté de perception des résultats de leurs actions, ou le fait qu'ils recueillent l'expression des tensions entre États, etc.

Questions à débattre :

- Comment assurer la « socialisation » de l'intégration régionale pour sortir la construction communautaire de l'approche purement institutionnelle ?
- Comment assurer une participation citoyenne effective et bénéfique aux affaires publiques régionales ?
- Quelles stratégies doivent être mises en œuvre pour réaliser une construction communautaire solide et cohérente ?
- Par quel processus et par quels mécanismes développer une vision et des politiques africaines légitimes et efficaces ?
- Par quel processus et par quels mécanismes une Afrique intégrée pourrait-elle peser sur la définition et la mise en œuvre des politiques mondiales ?

Compte-rendu de l'atelier 3

1- Contexte et problématique

Que l'on considère sa localisation géographique (dans les différentes sous régions) sur le continent ou sa culture administrative (francophone, lusophone, arabophone, anglophone) l'État africain post colonial souffre d'un **déficit de légitimité** qui se manifeste par des difficultés réelles à assurer la cohésion et la stabilité en son sein, et à satisfaire les besoins incompressibles des populations. Il s'ensuit un déphasage entre les réalités institutionnelles de l'État et les dynamiques des sociétés. Cette crise de l'État trouve sa source dans de multiples causes, notamment dans le fait que :

- L'État post colonial est un modèle importé dont l'implémentation en Afrique a très souvent ignoré l'impératif d'adaptation à la personnalité socioculturelle des sociétés et la participation des populations à sa construction
- L'État post colonial a été accaparé et perverti par les élites politiques qui ont vidé le modèle importé de sa substance, en en dévoyant l'esprit et le sens, en en détournant la vocation et les pouvoirs avec une gestion patrimoniale des affaires publiques
- L'État post colonial est empêtré dans une crise économique qui perdure et qui s'accroît depuis les années 70, et qui a considérablement limité ses capacités d'intervention en faveur de la demande sociale et du développement
- L'État post colonial s'est installé dans une dépendance idéologique et financière, une dépendance tenace et pernicieuse vis-à-vis de l'étranger. Face à ses difficultés internes, il a favorisé la rencontre avec l'extérieur (institutions financières internationales, anciennes puissances coloniales, doctrine libérale) au détriment d'une mobilisation des populations et de la recherche de solutions endogènes
- L'État post colonial s'est mué en un système hermétique (démocratie formelle, et approche partisane) qui n'a eu le plus souvent que la contrainte et la violence comme moyens d'action face aux aspirations et aux revendications des populations

Aujourd'hui les rapports entre l'État post colonial et les sociétés africaines semblent entrer dans une troisième phase (espérance avec les indépendances, rejet avec la crise, regain d'intérêt avec le « vent de démocratisation » et le « printemps arabe »). Pour bonifier cette tendance, **l'État doit être refondé pour être** :

- **Un État visionnaire et intelligent.** Il doit être capable de vision, c'est-à-dire, sortir de l'emprise du court terme et de la logique urgentiste et se donner un projet collectif, inclusif sur le long terme, tout en assurant la cohérence de son action
- **Un État capable de gérer et de résoudre les crises** sociales, économiques, écologiques par des modes de régulation à la fois ancrés dans les valeurs et mécanismes des sociétés africaines tout en intégrant les valeurs universelles et les mécanismes internationaux de résolution des crises

- **Un État capable de répondre aux besoins de ses populations** et de leur donner des perspectives et des opportunités de développement socio-économique, culturel, scientifique etc.
- **Un État inclusif** qui fait participer l'ensemble de ses composantes à la décision, et dont l'action est profitable à tous, sans exclusive
- **Un État qui fonctionne sur la base de principes fondamentaux** tels le consensus, la solidarité, l'équité et de la transparence

La construction de cet État devrait être alimentée par une véritable prospective dynamique et une réflexion permanente - avec l'institution de « think tank » ou « entreprises d'idée - qui dépasse le court terme des mandats politiques et leurs objectifs de maintien au pouvoir.

Elle devrait se faire par ailleurs sur **deux piliers essentiels : la décentralisation et l'intégration régionale.**

A - Refonder l'État africain post colonial par la décentralisation

Dans l'entreprise de refondation de l'État, la décentralisation doit être au cœur du processus. Il est vrai que dans d'autres parties du monde certains États se sont construits par la centralisation pour ne décentraliser que des siècles plus tard, il semble qu'en Afrique, les États en construction - dont la centralisation a du reste accentué les difficultés - devraient pourtant s'essayer à **se bâtir à partir du local.**

Toutefois, si la décentralisation doit venir à la rescousse, c'est à la condition qu'elle soit un projet de société nouvelle avec une vision collective et une compréhension partagée des enjeux, un projet éminemment collectif, inclusif et prospectif :

- qui inclut **l'ensemble des composantes** de la société, de l'État à l'individu dans sa conception et dans sa mise en œuvre (qui dépasse de ce fait la conception administrative et techniciste de la décentralisation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui)
- qui vise **des changements en profondeur** au plan social, politique, économique, culturel, environnemental etc. (qui ne se limite pas à un simple transfert de compétences et de ressources entre l'État et les collectivités locales)
- qui sert de **levier à une véritable politique d'aménagement du territoire et du développement économique local** (convergence entre l'État, les collectivités locales et le secteur privé pour des investissements massifs et des équipements structurants)
- qui réfléchit et qui impacte **le nouveau rôle de l'État refondé** et ses rapports avec les acteurs, les territoires et les ressources de tous ordres (qui ne ramène pas à des résistances de fonctionnaires et de politiques au pouvoir menacé d'une part, et des collectivités locales « sous perfusion » d'autre part)

- qui soit **une décentralisation multi-niveaux** (collectivités locales de bases, et collectivités locales intermédiaires entre celles-ci et l'État) de sorte à prendre en compte la pertinence de toutes les échelles, et à réaliser la pertinente coopération et une complémentarité efficace entre elles
- qui ne soit **pas un modèle à répliquer** dans tous les pays, mais que chaque État réalise sa propre décentralisation à partir de ses réalités propres, et de ses objectifs spécifiques

A l'évidence, les processus actuels de décentralisation en cours dans la plupart des pays du continent sont dans l'impasse, tant ils ont été incapables de changer les rapports et les dynamiques entre l'État central, les collectivités locales et les sociétés, incapables de changer les rapports entre le centre et la périphérie, incapables d'impulser le développement socioéconomique des territoires et la gouvernance de manière générale (régulation, implication des autorités traditionnelles et religieuses, démocratie participative etc.)

Or, si la décentralisation tarde encore à contribuer à améliorer le bien être des populations et à améliorer les rapports entre les différentes catégories d'acteurs, elle apparaîtra bientôt comme une politique inutile. De surcroît, une recentralisation de la gestion des affaires publiques pourrait être à l'ordre du jour, comme elle est déjà insidieusement pratiquée à travers certains instruments et mécanismes centraux de financement de la décentralisation et du développement local. Enfin, les États re-centralisés devraient probablement faire face à des risques de conflits sociaux et politiques perpétuels, voire à des risques de dislocation.

Aujourd'hui, **l'Afrique dispose d'atouts importants** pour refonder à leur tour les politiques de décentralisation, notamment :

- **une diversité d'expériences** de décentralisation avec des inspirations diverses et des niveaux d'avancement variable. Ces expériences pourraient être capitalisées, mutualisées et diffusées, et permettre ainsi à chaque pays d'apprendre des succès et des échecs
- **un dynamisme de la société civile et un éveil de conscience** des populations de plus en plus intéressées à la gestion des affaires publiques, et grandement demandeurs de participation
- **une proclamation formelle** (notamment dans les constitutions) et **un engagement déclaré des États** pour une organisation décentralisée
- **une prise de conscience des institutions d'intégration sur l'intérêt du local** et des politiques de décentralisation (UA avec la charte de la gouvernance locale et la convention africaine sur la coopération transfrontalière, UEMOA avec la plateforme des collectivités territoriales etc.)

Sur la base de la vision et des atouts ci-dessus exposés, **les objectifs stratégiques** suivants pourraient être visés :

Construire des politiques de décentralisation inclusives, consensuelles, capables de porter les objectifs de changement des sociétés africaines, notamment par :

- la levée des résistances et des malentendus autour de la décentralisation (fonder une **vision politique collective et une compréhension partagée** de la décentralisation ; un pilotage indépendant des processus)
- l'intégration des **langues nationales** dans les arrangements institutionnels et dans les processus de conception et de mise en œuvre de la décentralisation
- l'approfondissement de la **démocratie participative** dans les territoires locaux (espaces et mécanismes institués d'échanges entre les collectivités locales et les différentes catégories d'acteurs ; et des modes de régulation et de gestion qui créent la confiance entre tous les acteurs locaux)

a.1. Améliorer l'ingénierie institutionnelle et le pilotage des processus de décentralisation, notamment par :

- un **renforcement des ressources stratégiques** et des capacités d'action de l'État pour initier et pour conduire les processus de décentralisation (volonté politique, stratégie, agenda, financement)
- un renforcement des ressources stratégiques et des capacités d'**action des collectivités locales** (autonomie politique, juridique, financière (réforme fiscale, péréquation), administrative des collectivités locales)
- une participation effective des **collectivités locales** à l'**élaboration des politiques nationales** de développement socioéconomique par leur représentation effective au sein des institutions étatiques (institution spécifique ou parlement)

a.2. Réaliser une décentralisation qui promeut et impulse le développement économique et social des territoires, notamment par :

- l'**implication du secteur privé** dans la définition et la réalisation des enjeux de développement local
- le **développement des PME/PMI** et de l'entrepreneuriat local pour porter le développement local

B. Refonder l'État post colonial par l'intégration régionale

L'intégration régionale est politique majeure à réaliser pour refonder l'État africain post colonial. Au regard des dynamiques mondiales et des nouvelles orientations de ses partenaires, **l'Afrique n'a plus le choix qu'entre une « intégration voulue » et une « intégration subie »**. Dans un contexte de mondialisation et de libéralisme dominant, la non intégration risque d'hypothéquer la souveraineté des États condamnés à faire face isolément à des puissances étrangères et de grands ensembles constitués sur les autres continents.

Au demeurant, les difficultés de l'État post colonial pourraient dramatiquement s'accroître. D'abord au plan du développement, la faiblesse des économies nationales et la taille réduite des marchés intérieurs ne permettent pas de faire face aux enjeux et défis actuels. Ensuite, face à une insécurité organisée en réseaux, et qui transcende les frontières, les États isolés éprouveront beaucoup de mal à assurer la paix et la stabilité sur leur territoire. À terme, ces deux incapacités cumulées pourraient conduire une « re-colonisation » de l'Afrique par la présence d'armées étrangères - obligées d'intervenir en Afrique pour assurer la sécurité de leur État lointain - et l'accaparement des secteurs productifs et des ressources naturelles par des puissances étrangères.

Dès lors, les africains doivent prendre l'initiative pour concevoir et mettre en œuvre **une véritable politique d'intégration régionale et sous régionale simultanément construite par le « haut » et par le « bas »**, et qui soit :

- **un facteur de développement** (avec des institutions d'intégration beaucoup plus efficaces, et dont les interventions ont des retombées positives sur la vie des populations)
- **un facteur de paix et de sécurité** (avec des institutions capables de sortir les États de la logique de confrontation armée, et de gérer les crises par le dialogue et la médiation)
- **un facteur de renforcement de l'État** (économies d'échelles, la complémentarité et la mutualisation des ressources, cogestion des ressources partagées)
- **un facteur d'intégration dans le monde** (une force de négociation et de propositions face au reste du monde)
- une intégration dans laquelle se reconnaissent **l'ensemble des populations et des sociétés africaines** (des institutions et des politiques d'intégration connues et acceptées par les populations parce qu'elles leur sont profitables, et parce qu'elles participent à leur construction et à leur mise en œuvre)

Dans ce projet, et malgré les obstacles rencontrés depuis le lancement des processus de construction communautaires, l'Afrique dispose d'atouts non négligeables, notamment :

- **les liens sociaux et culturels** qui transcendent les frontières héritées de la colonisation
- **la mobilité des populations** africaines, notamment dans les zones transfrontalières
- **le dynamisme des échanges** même informels de part et d'autre des frontières (commerce, services, emplois etc.)
- **les expériences diverses d'intégration** dans les différentes sous régions et la trajectoire de l'UA qui sont porteuses de leçons pour envisager l'avenir
- **les expériences d'intégration dans les autres parties du monde** qui peuvent enrichir le projet d'intégration du continent et des différentes sous régions
- **l'engagement déclaré des États et sa consécration formelle** - notamment dans les constitutions - pour réaliser l'intégration régionale et sous régionale

Dans le projet d'intégration pour réaliser des ensembles harmonieux et efficaces, et pour refonder l'État post colonial, il importe de d'atteindre **les objectifs stratégiques** suivants :

b.1. Améliorer les perceptions et les stratégies d'intégration régionale et sous régionale, notamment par :

- une « **re-conceptualisation** » **des notions d'État et d'intégration** en rapport avec la nouvelle vision et les objectifs d'intégration (sortir de la conception « État = gouvernement, et « intégration = institutions et instruments pour aller vers un État et une intégration référent aux peuples)
- une **territorialisation** des politiques communautaires et d'intégration (donner vie au lien fort qui existe entre décentralisation et intégration régionale) ;
- une **socialisation** des processus et une démocratisation des institutions d'intégration régionale et sous régionale (élection des parlements, une représentation des différentes catégories d'acteurs)
- la construction d'une **culture d'intégration** (programme scolaire intégrant la problématique, la mobilité scolaire et universitaire)
- la **transparence** dans la mise en œuvre de l'intégration et dans le fonctionnement des organisations d'intégration régionale et sous régionale avec une communication adaptée et une information permanente sur les processus, les projets et les réalisations

b.2. Renforcer l'ingénierie institutionnelle et le pilotage de l'intégration régionale et sous régionale, notamment par :

- un renforcement des ressources stratégiques et des moyens d'actions des organisations régionales et sous régionales pour conduire les processus et les politiques d'intégration
- un renforcement des ressources stratégiques et des capacités d'action de l'État pour adhérer et participer aux processus et aux politiques d'intégration régionale et sous régionale
- la **mise en place de réseaux et d'espaces régionaux thématiques** et socioprofessionnels connectés aux territoires et aux institutions nationales, sous régionales et régionales (secteur privé, université, secteur privé, partis politiques)

b.3. Réaliser une intégration régionale et sous régionale tournée vers le développement du continent et des territoires, notamment par :

- le développement des équipements structurants et des projets territoriaux en faveur d'un développement harmonieux et équilibré profitable à tous
- le développement de la **coopération transfrontalière** et l'amélioration de la **délivrance de services publics** de base dans ces zones

2- Rôle et responsabilité des acteurs

- **l'État** doit initier, piloter, faciliter et appuyer les processus de changement voulu par l'ensemble des acteurs
- **le secteur privé** doit continuer de faire du business tout en contribuant à répondre aux enjeux des politiques publiques, en intégrant également les problématiques de financement de ces politiques dans son « doing business »
- **les élites intellectuelles** doivent se constituer en « think tank » pour une prospective continue et une réflexion permanente sur les enjeux et défis de l'Afrique, et élaborer des propositions pour y répondre
- **la société civile** doit assurer la sensibilisation des populations, et se constituer en force de suivi, de contrôle, d'interpellation et de proposition
- **les autorités traditionnelles et religieuses** doivent assurer la régulation, la médiation et la conscientisation
- **les partis politiques** doivent intégrer les problématiques de la décentralisation et de l'intégration dans leur projet, et sensibiliser leurs membres
- **les organisations d'intégration** régionale et sous régionale doivent faciliter et piloter les processus d'intégration conformément au changement voulu par l'ensemble des acteurs



Atelier 4 : Promouvoir une gestion adaptée et inclusive des affaires publiques

Synthèse introductive

Contexte et problématique

Les questions relatives à la gestion des affaires publiques sont restées pendant longtemps le monopole d'une frange minoritaire de la société, notamment les élites administratives, politiques, intellectuelles et économiques. Cette mise à l'écart d'un nombre important d'acteurs profitait au jeu politique avec ses systèmes quasi fermés, du système administratif très mi-métèque qui met en exergue les techniciens administrateurs décidant de tout sans une réelle consultation ou implication des populations intéressées. Ainsi, les rapports entre gouvernants et gouvernés se sont ramenés à des rapports de commandement et d'obéissance, ce qui a pour conséquence de fragiliser la légitimité de l'État et l'efficacité de l'action publique.

Il va de soi que la gouvernance ne saurait s'accommoder d'aucune forme d'exclusion. Les sociétés et les légitimités qu'elles génèrent, les organisations et les représentants qu'elles se donnent, les partis politiques et les responsables qu'ils se choisissent, l'État et les institutions dont il se dote, chaque individu qui le souhaite doivent avoir la possibilité et la garantie de s'exprimer et d'agir sur les affaires publiques, donc de participer activement à la définition et à l'exécution du projet collectif de gouvernance. La notion de gouvernance rend compte de la polycentricité des régulations d'une action publique dans laquelle l'élaboration des modes de gouvernement échappe à l'hégémonie de l'État qui n'est plus considéré comme le seul protagoniste de l'action publique.

Le partenariat entre les acteurs est donc au cœur de la gouvernance moderne, qu'il s'agisse d'assurer les services de base – eau, assainissement, sécurité, éducation, santé, etc.. - ou qu'il s'agisse de développement économique.

1- Associer tous les acteurs de la société à la gestion des affaires publiques

Tout mode de gouvernance, pour être légitime, doit être construit à partir de processus inclusifs. En conséquence, il est essentiel de briser la « ghettoïsation » et le cloisonnement de la gouvernance qui distingue entre les catégories d'acteurs, et entre les types de légitimités. Il s'agit alors de prendre conscience que la gouvernance n'est pas exclusivement l'affaire des institutions publiques – locales, nationales ou internationales – et des groupes sociaux ou politiques dominants. Corrélativement, il n'y aurait pas une catégorie d'acteurs passifs, simples destinataires et consommateurs des politiques publiques, ou encore des types de légitimité à confiner dans « l'informel » de la gouvernance alors même qu'ils sont prégnants dans la société.

Questions à débattre :

- Quels espaces et mécanismes pour assurer la délibération inclusive et consensuelle, et la cogestion des affaires publiques ?
- Quelles valeurs et quels principes directeurs pour une gestion partenariale des services et des biens publics ?

- Comment préparer et renforcer chaque catégorie d'acteurs à participer à la gestion des affaires publiques et à assumer ses responsabilités avec éthique et efficacité ?

2- Inventer une autre manière de concevoir la gestion des affaires de la cité

La démocratie représentative est censée organiser la représentation des divers intérêts et courants d'opinions au sein des instances de pouvoir (exécutifs et législatifs) ; sauf que son fonctionnement actuel dans bien des pays tend à limiter cette représentation : mode de scrutin excluant les minorités, verrouillage des mécanismes d'alternance, omnipotence des majorités au sein des institutions etc. L'Afrique doit trouver une autre manière d'élaborer des perspectives politiques. Les programmes ne peuvent pas être élaborés par les appareils de partis politiques qui, parfois, ne sont que des outils de conquête du pouvoir au service de dirigeants n'ayant pour projet que l'accès au pouvoir pour la jouissance des biens publics. Les projets de société et les programmes politiques qui en sont issus doivent être le reflet de ce que désire toute une société. Il faut pour cela des méthodes adaptées de gestion des affaires publiques. Dans un jeu où le vainqueur prend tout, l'intérêt des partis semble complètement subsumer l'intérêt de l'État. De sorte que la continuité même de l'État est perçue comme incertaine à l'épreuve des alternances.

Questions à débattre

- Comment renforcer la viabilité et la pérennité de nos démocraties représentatives dans un contexte de développement de la démocratie participative ?
- Comment assurer la promotion de la représentation des minorités et de la parité et des groupes vulnérables au sein des assemblées représentatives ?
- Quels systèmes de représentations adaptés pour les sociétés africaines, avec notamment les légitimités religieuses et traditionnelles ?

- Comment construire des consensus entre toutes les catégories, à toutes les échelles autour de préoccupations partagées ?

3- S'appuyer sur une société civile active pour une gestion publique équitable

L'action du gouvernement et de l'administration devrait en principe viser la satisfaction du citoyen. Laquelle ne peut être appréciée, mesurée et concrétisée qu'avec celui-ci. Ce qui suppose l'implication du citoyen, la prise en compte de ses aspirations dès le stade de l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre des politiques publiques. A cet égard, les citoyens à travers les organisations qu'ils mettent en place dans le cadre de la société civile, doivent disposer d'un droit de participation à l'élaboration ou à l'évaluation des politiques publiques. Ce droit à participation nécessite pour être exercé de manière effective, efficace et efficiente que les citoyens disposent de moyens d'actions suffisants. En l'occurrence, une solide consécration normative de ce droit assortie de la protection suffisante du droit à l'information et d'autres droits civiques connexes.

Questions à débattre

- Comment rationaliser la société civile et renforcer son institution (connaissance et reconnaissance par les autres catégories d'acteurs, notamment les institutions publiques) ?
- Comment renforcer les capacités de participation et d'action des acteurs de la société civile, notamment en matière d'élaboration et de contrôle de l'action publique ?
- Quels outils de formation et d'information des acteurs de la société civile ? Comment optimiser l'utilisation des NTIC par exemple en matière d'évaluation des politiques publiques ?

4- Former les gestionnaires publics au service de la société

Le service public a besoin de disposer à toutes les échelles, d'agents compétents comprenant et connaissant leur société, acquis à une conception de l'État au service des gens, évoluant à la mesure de leurs besoins et des défis qu'imposent les changements dans le monde. La formation doit jouer un rôle important à cet effet. Les diverses institutions de formation aux affaires publiques en Afrique ont été à l'origine conçues dans le cadre d'États autoritaires, servant davantage de moules conservateurs pour la formation des élites publiques. Les inclinant davantage à une attitude de commandement plutôt que de service vis-à-vis de leurs concitoyens. Ce secteur de formation reste pour l'essentiel le monopole des États. Les réformes qui s'y opèrent le sont sans contrôle des citoyens.

Favorisant ainsi une tendance à la reproduction conservatrice. Sous l'influence de la vague néolibérale, les investissements privés en matière de formation, sont pour l'essentiel canalisés vers les carrières du marché, négligeant les affaires publiques.

Questions à débattre

- Quels valeurs et principes à introduire dans la formation des agents publics pour une gestion adaptée, rationnelle et efficace de l'intérêt général ?
- Comment mettre en place un réseau inter-africain de formation aux affaires publiques associant à la fois l'Association des villes africaines (CGLU – Afrique), les centres et instituts de formation des fonctionnaires territoriaux et les Écoles nationales d'administration existantes ?

Compte-rendu de l'atelier 4

1- Contexte et problématique

La gestion des affaires publiques en Afrique fait l'objet de beaucoup d'analyses ; tantôt elle est décrite comme calquée sur le modèle colonial, tantôt comme lestée du poids des allégeances communautaires ou carrément faisant l'objet d'une opacité à nulle pareille.

Les affaires publiques sont dans beaucoup de pays africains gérées par une élite administrative et politique qui est souvent tentée d'en faire une situation de rente et du coup excluant le citoyen qui est pourtant l'utilisateur auquel le service public est destiné originellement.

Une gestion adaptée et inclusive des affaires publiques en Afrique passe par une prise en charge des enjeux et défis suivants :

- Une réappropriation de l'État par les citoyens. Dans beaucoup de situations africaines les populations continuent à voir en l'État, non l'instance de distribution des services publics mais plutôt comme un corps étranger dont elles ne perçoivent pas encore « l'utilité »
- La réforme du système politique. Le système politique en vigueur dans la plupart des pays favorise le développement de la corruption notamment la corruption sociale et politique fondée sur des stratégies d'accaparement des biens et des positions publiques. Des réformes substantielles devraient être prises pour revoir le système et

les mécanismes de représentation des populations au niveau des instances publiques. Il s'agira de revoir les modes de scrutins des élections législatives, sénatoriales, locales et les types d'institutions de représentation à adopter

- Le bannissement de la patrimonialisation et l'accaparement des biens publics
- L'évaluation effective des politiques publiques
- La neutralité de l'administration et la non-vassalisation des institutions parlementaires et judiciaires
- L'Education citoyenne et l'adoption de codes de conduites opératoires
- Promouvoir la transparence et lutter contre la corruption, la concussion,... Il faut à cet effet des lois efficaces et développer des comportements exemplaires au niveau des citoyens et surtout l'effectivité d'un état de droit. En même temps il est nécessaire de travailler pour un changement de comportements des citoyens par rapport aux mauvaises pratiques. Faire la promotion des valeurs d'éthique, intégrité, honneur, responsabilité, respect du bien collectif, de dignité, ...L'utilisation des TICs pour mettre en place des systèmes de transactions administratifs et financiers transparents et permettre l'accès des citoyens à l'information pour assurer une veille et un contrôle citoyens efficaces. Et fort justement la promotion des valeurs africaines est considérée comme un moyen de lutter contre cette corruption
- L'accès à l'information est aussi un problème auquel la société civile est confrontée. En effet les dispositions juridiques consistant à classer certains dossiers administratifs sont souvent utilisées comme subterfuges par l'État pour empêcher la société civile d'accéder à l'information

2- Les défis à la promotion d'une gestion adaptée et inclusive des affaires publiques en Afrique

Dans l'entreprise de promotion d'une gestion adaptée et inclusive des affaires publiques, la plupart des pays africains se doivent de relever un certain nombre de défis parmi lesquels la prise en considération au niveau des institutions publiques des légitimités traditionnelles qui influent sur la gouvernance.

L'autre défi consiste à réussir une appropriation des institutions étatiques par les populations africaines. En effet l'État et le système politique sont encore dans beaucoup de cas considérés comme exogènes aux populations.

Le financement autonome des OSC pour leur assurer une pérennité et une indépendance assumée en est un autre. Ce défi est mis en relation avec la prise en charge des besoins économiques du citoyen à travers un financement endogène du processus de participation citoyenne.

3- Les tendances d'évolution observées montrent que le schéma colonial caractérisé par un État hégémonique, un agent public chargé du commandement et un citoyen passif et obéissant est en mutation compte tenu des effets de la mondialisation et des nouvelles dynamiques locales qui ont tendance à réduire son champ de pouvoir et d'action.

L'autre tendance observée c'est qu'il existe un dynamisme structurant dans la composition et le fonctionnement de la société civile africaine ; Après avoir identifié au moins quatre types

de société civile (société civile gouvernementale, société civile d'opposition, société civile d'intelligence, société civile de conviction), il est important de faire constater l'émergence en Afrique d'organisations citoyennes de base et de mouvements citoyens qui traduisent l'émergence d'une nouvelle citoyenneté. Ces organisations de base devront constituer les vraies forces motrices pour rendre la société civile plus crédible et plus légitime.

Le fait de souligner le rôle des organisations de base ne doit pas conduire à nier l'importance des partis politiques qui occupent une position privilégiée pour la conquête et l'exercice du pouvoir, mais d'organiser leur action et leur fonctionnement, notamment à l'intérieur d'un système politique à réformer.

4- Un certain nombre d'atouts contribuant à l'invention d'une autre manière de concevoir la gestion des affaires de la cité sont identifiés dans les dynamiques sociopolitiques à l'œuvre dans l'espace africain. Certains de ces atouts renvoient à l'instauration du principe multi acteurs comme la démarche de gestion des affaires publiques pouvant encourager une gouvernance participative et transparente des affaires publiques.

L'adoption des principes de bonne gouvernance comme la déclaration de patrimoine des candidats aux élections, présidents de la république et autres élus contribuent à réduire les risques de détournement de deniers publics et de transactions financières illicites et institutionnaliser des pratiques de transparence dans la gestion affaires publiques comme de nouvelles normes ;

Un autre atout réside dans l'adoption et l'uniformisation de systèmes de régulation des marchés publics par l'UEMOA. Cette initiative qui se traduit par la création d'autorités de régulation multi-acteurs, tripartite et paritaire est un exemple de bonne pratique à vulgariser et renforcer.

Aussi les organisations citoyennes et mouvements sociaux très dynamiques et crédibles dans certains pays africains peuvent jouer un rôle de moteur et tête de pont du renforcement de la citoyenneté en Afrique.

5- Objectifs stratégiques et actions structurantes

Afin d'associer tous les acteurs de la société à la gestion affaires publiques et partant assurer une gestion publique équitable en s'appuyant sur une société civile active, il est impératif de **modifier les constitutions pour définir un statut et rôle clairs à la société civile**. Parmi les objectifs identifiés il en est un qui revient à concilier la démocratie et la technocratie en favorisant l'indépendance de l'administration publique dans la continuité de l'État et en renforçant les OSC pour le suivi, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques.

Le renforcement de la démocratie participative à travers l'institutionnalisation de mécanismes de dialogue politique permanent à la base entre les décideurs, les élus et les citoyens se décline aussi comme un objectif stratégique à réaliser.

Il en est de même du développement d'une stratégie de contrôle citoyen des politiques publiques à développer ou du renforcement des capacités du citoyen pour inscrire dans la durée les comportements éthiques requis pour une bonne gestion. Ce qui du reste peut passer

par la révision des systèmes éducatifs et curricula pour un nouveau type de citoyenneté active, responsable, patriote et panafricaniste.

Il est aussi impératif de légiférer et constitutionnaliser l'obligation de contrôle et d'évaluation des politiques publiques. Tout comme l'institutionnalisation du contrôle de l'action publique par les citoyens et la définition des procédures de financement des actions des OSC ont été identifiés comme des objectifs stratégiques à atteindre pour asseoir une gestion adaptée et inclusive des affaires publiques en Afrique.

Il a été aussi recommandé de procéder à une redéfinition de la conception et la fonction de la société civile africaine. Ce qui permettrait de promouvoir les OSC de conviction dont l'action est basée sur l'engagement citoyen au détriment des OSC d'État, d'opposition et d'intelligence. Cette société civile compte tenu de sa proximité avec les populations et sa position équidistante à l'égard des partis politiques et autres acteurs d'intérêts particuliers peut ainsi jouer par moment un rôle de régulation entre les différents acteurs protagonistes autour des enjeux de pouvoir. Elle doit surtout rester un porte-voix des aspirations des populations.

Les objectifs stratégiques ci-dessus déclinés ont besoin pour être réalisés dans l'espace africain d'être portés par des actions structurantes semblables aux suivantes.

6- Actions structurantes retenues

L'une des premières actions structurantes identifiées concerne **la diffusion de l'information dans un langage accessible** afin de renforcer l'éducation sur le fonctionnement du budget. Dans ce cas les radios communautaires jouent un rôle important stratégique à valoriser davantage.

La participation citoyenne à toutes les étapes peut se faire à travers des mécanismes de participation (communication sociale, langage accessible, s'appuyer sur les comités locaux).

Il est aussi important de favoriser une démarche de transformation consistant à travailler au niveau du système politique global et sectoriel d'une part et d'autre part au niveau des acteurs, citoyens et leurs représentants. Par exemple Le Forum Civil au Sénégal met en œuvre une stratégie axée sur le renforcement des institutions et l'engagement citoyen pour un impact durable sur le système de gestion des affaires publiques.

Le système de régulation des marchés publics adopté par l'UEMOA traduit par **la création d'autorités de régulation multi-acteurs, tripartite et paritaire est un exemple de bonne pratique à vulgariser et renforcer.**

Il faut aussi encourager la multiplication des études sectorielles sur la gouvernance ; ceci peut se faire à travers **l'organisation de fora multi acteurs** au niveau local (représentant local de l'État, parlementaires, maires, populations, etc.)

Une autre action structurante de taille consiste dans **la mise en place de mécanismes de gouvernance participative et de redevabilité.** Il existe, à cet effet, des initiatives de bonnes pratiques à vulgariser et renforcer (centre de gouvernance participative, assistance juridique, certification citoyenne des collectivités locales, cadres de concertation, institution du budget participatif au Cap Vert; législation pour une représentation des églises et OSC dans la gestion des collectivités locales en Angola ; création d'un bureau d'évaluation des politiques publiques au Bénin, etc....).

Afin de prévenir et lutter contre l'opacité qui caractérise le système de financement des partis à la conquête des suffrages, il a été proposé de réfléchir à **un système de financement public des élections**.

Pour **combattre la corruption**, il serait opportun d'adopter un système de financement des partis politiques et des campagnes électorales, mais aussi d'automatiser l'obtention des documents administratifs. **La promotion de l'E-gouvernement** qui peut se matérialiser, par exemple, par l'utilisation des sms pour informer les citoyens sur les budgets.

L'Education des jeunes à la citoyenneté active (Forum civil-Sénégal) et contre la corruption (RENLAC-Burkina Faso) est aussi considérée comme une action structurante déterminante dans l'avènement d'un système de gestion adaptée et inclusive des affaires publiques en Afrique.

Les actions structurantes peuvent revenir aussi à **vulgariser et appliquer le droit pétitionnaire du citoyen dans les constitutions** pour permettre une participation directe des citoyens à la législation. Elles peuvent renvoyer à la promotion d'autorités administratives indépendantes (comme CENI par ex) et de régulation de la gestion des affaires publiques ou à la généralisation de la déclaration de patrimoine encadrée pour les détenteurs de hautes fonctions administratives.

Les contrats gouvernementaux avec le secteur privé devraient faire l'objet de contrôle parlementaire et citoyen pour empêcher la corruption et les pots de vins.

Enfin il s'avère décisif de faire de l'administration, une administration d'éthique citoyenne et de développement ; ce qui exige **la révision des modules de formation** et les adapter aux besoins des citoyens. En effet il faudrait renforcer les curricula en intégrant des modules sur les principes d'éthique, de patriotisme, de citoyenneté responsable, de bonne gouvernance et de management de la qualité.

La formation des agents de l'administration aux TIC peut aussi contribuer à assurer plus d'efficacité dans la délivrance du service public.

7- Rôles et responsabilités des acteurs

Les institutions comme l'État (Exécutif, législatif, judiciaire, l'armée), les partis politiques, les OSC, le secteur privé local, les institutions religieuses et culturelles, sont normalement une émanation du peuple qui les génère. Toutefois dans l'application de leurs missions, ces institutions ne remplissent pas souvent correctement leurs rôles et missions. A ce niveau, la tâche consistera à réformer ces institutions dans le sens de la prise en compte de l'intérêt collectif et de les rapprocher davantage du citoyen à travers les processus de mise en place de règles et procédures d'animation.

Il s'agit également de renforcer les capacités des citoyens pour leur permettre d'être de bons citoyens respectueux des principes et règles de gestion des affaires publiques quelque soit leurs positions dans le système global de gouvernance.

➤ État :

Le rôle de l'État ici consiste à veiller au respect des lois et procédures de transparence, des principes d'équité et de reddition des comptes dans la délivrance d'un service public de qualité.

L'État doit aussi favoriser le renforcement des capacités, compétences et moyens de ses organes administratifs de contrôle et de suivi de la dépense publique.

Un troisième rôle important que l'État doit assumer revient à développer une culture d'évaluation des politiques publiques.

➤ **Partis politiques :**

Les partis politiques doivent assurer la formation de leurs membres et respecter et faire respecter les lois et règlements en vigueur en matière de création, fonctionnement et participation aux processus électoraux.

➤ **organisations de la société civile :**

Ces organisations doivent faire un travail d'information, de sensibilisation, d'éducation et mobilisation des citoyens pour une citoyenneté active mais aussi assurer rigoureusement et objectivement un contrôle citoyen efficace. Elles doivent aussi participer et contribuer comme acteurs stratégiques sur toute la chaîne des politiques publiques : de l'élaboration à l'évaluation des politiques publiques.

Les OSC doivent aussi jouer un rôle non négligeable de développement de leur crédibilité et légitimité à porter la parole des citoyens. Ce qui peut du reste passer par la recherche des conditions de leur propre pérennisation et indépendance vis-à-vis des autres acteurs.

Enfin les OSC doivent développer leurs capacités techniques à travers la recherche et la formation de leurs membres.

➤ **Institutions traditionnelles et religieuses :**

Ces autorités ont un rôle de veille à jouer par rapport au respect des principes et valeurs sociales ; ceci pouvant se faire à travers la socialisation des jeunes et la régulation sociale.

Elles devraient aussi contribuer à la prise en charge effective de ces principes et valeurs dans la formulation de politiques et mécanismes de gestion des affaires publiques.



Atelier 5 : Construire les conditions d'une sécurité pour tous et d'une paix durable

Synthèse introductive

Contexte et problématique

L'Afrique fait face à des défis politiques, sécuritaires, sociaux et économiques qui ignorent les frontières, se diffusent et s'étendent de manière globale. Si des progrès sont notés dans la gouvernance avec une relative pacification du jeu politique, notamment la marche vers la démocratie et la démilitarisation de l'État, il y a lieu de relever la persistance de défis sécuritaires véritables. Des conflits et des crises qui se complexifient, et se développent avec les rebellions politiques, la violence électorale, les troubles sociaux, le terrorisme, le trafic de drogues, le blanchiment de capitaux, etc. Globalement, l'Afrique est confrontée à la faiblesse de l'État et donc au péril sécuritaire. Le continent africain est donc l'un des plus violemment déchirés par les conflits. Ceux-ci ont toujours une double dimension de guerre civile interne et d'ingérence étrangère. Les ressources naturelles et minières, loin d'être une source de prospérité pour l'Afrique, alimentent directement ou indirectement la plupart des conflits. Les concurrences pour le partage des terres, aggravées par la croissance de la population et la convoitise des puissances extérieures et par la perte de fertilité des sols, sont sous-jacents à la plupart des conflits qualifiés de conflits ethniques ou communautaires. La faible légitimité des États en fait un rempart bien fragile contre l'irruption de la violence quand elle n'en est pas le premier facteur. La communauté internationale a développé toute une philosophie de reconstruction de l'État après sa faillite mais ni les méthodes utilisées, ni la faible durée des interventions ne contribue à leur réussite. Et, malgré les efforts louables de l'Union Africaine

et des organisations sous régionales, rares sont les conflits qui se sont dénoués sans une intervention de la « communauté internationale ».

Pourtant, porteuse de traditions millénaires, l'Afrique a ses propres instruments de régulation des conflits et de construction de la paix et celles-ci mériteraient d'être confrontées à l'expérience internationale pour développer une nouvelle doctrine.

De toute évidence, la gouvernance est un déterminant fondamental des crises et conflits sur le continent. Ainsi la faillite de l'État se traduit également par des difficultés réelles à assurer la paix pour tous et la sécurité pour chaque personne et ses biens. Elle exprime alors l'échec historique de concevoir et de faire fonctionner des règles, des institutions et des modes de régulation politique, administrative, économique et sociale qui garantissent la stabilité et l'harmonie des sociétés africaines, donc la paix et la prospérité.

La paix, d'après Archibald MacLeish, l'un des concepteurs de la Constitution de l'UNESCO, « est un processus et une condition, et non pas un objet figé que l'on obtiendrait ou perdrait de manière périodique. C'est une situation mutuellement partagée de confiance, d'harmonie et d'objectif » qui favorise la « coordination des activités permettant aux femmes et aux hommes libres de vivre une vie décente où la guerre est rejetée de manière affirmative, grâce à une création dynamique et délibérée d'un ordre social et humain entre les peuples du monde et où les encouragements à la guerre

sont neutralisés par les progrès humains et spirituels réalisés ».

Aussi les efforts que font les pays africains pour renforcer les capacités de maintien de la paix doivent être notés. L'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de L'Ouest (CEDEAO) ont chacune créé un mécanisme, respectivement en 1993 et 1999, afin de se doter de moyens institutionnels pour mieux gérer les crises et les conflits. Avec ces initiatives, les instruments africains d'intervention en matière de sécurité ne cessent d'augmenter. Pourtant, les conflits et les crises persistent, et perdurent. C'est dire que la réalisation des conditions de sécurité et de paix passe inévitablement par une refondation du système de sécurité et la légitimation des projets d'instauration de la paix.

Questions à débattre

- Quels sont les principes et modalités de refondation des mécanismes de prévention et de gestion des conflits en Afrique ?

- Quels sont les modes, mécanismes et instruments traditionnels de prévention et de gestion des conflits à revisiter ?
- Comment bonifier les modes, mécanismes et instruments modernes de prévention et de gestion des conflits par un recours aux traditions africaines porteuses ?
- Quelles conditions et quels systèmes de sécurité pour assurer la paix et la stabilité en Afrique, notamment dans les domaines politique, social, économique, militaire etc. ?
- Quelle place et quel rôle des différentes catégories d'acteurs dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique ? (gouvernants, politiques, forces de défense et de sécurité, légitimités traditionnelles et religieuses, citoyens, la société civile, les organisations régionales et sous régionales, la communauté internationale etc.)

Compte-rendu de l'atelier 5

1- Contexte et problématique

Conformément aux termes de référence, l'atelier 5 portant sur les conditions de sécurité pour tous, devait répondre principalement à 5 questions. Toutefois pour susciter une participation active à la réflexion, le groupe a adopté une méthodologie de travail permettant aux participants de partager leurs expériences et points de vue sur chacune des questions d'une part, et d'autre part sur la problématique de la prévention et de la gestion des conflits. Ainsi, les réflexions ont permis de :

- faire un état des lieux des menaces sur la sécurité ainsi que les sources de conflits, d'échanger sur l'efficacité des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution existants et leur impact sur le terrain et les réalités quotidiennes
- relever les tendances, évolutions et atouts
- identifier les enjeux et défis majeurs, les objectifs stratégiques de changement ainsi que des actions structurantes

- et enfin d'identifier les différents acteurs et d'esquisser leurs rôles et place dans la création de conditions de sécurité pour tous et de paix durable

Question brûlante, au regard des crises qui secouent de nombreux pays africains, la problématique de la sécurité et de paix durable est aujourd'hui un enjeu majeur de gouvernance en ce qu'elle interroge les fondements institutionnels des États nation postcoloniaux. La refondation de la gouvernance va donc de pair avec celle de la sécurité et de la paix sans lesquelles tout effort de développement économique et social est d'avance compromis.

Cette synthèse fait l'économie des échanges sur chacun de ces points. Elle s'articule essentiellement sur trois parties tenant compte du canevas proposé par l'organisation : les constats, les enjeux et défis majeurs et des propositions d'objectifs stratégiques et d'actions structurantes en lien avec les rôles et responsabilités des différentes catégories d'acteurs.

2 - Constats

Des réflexions et débats de l'atelier, il ressort que malgré la relative pacification du jeu politique à travers les processus de démocratisation, la problématique de la sécurité et de la paix reste une préoccupation pour les États dont les institutions peinent à assurer à tous leurs citoyens, la sécurité. Les processus institutionnels, résultant de cette démocratisation des sociétés, n'ont pas encore réussi à créer les conditions d'une paix durable soutenue par des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits à la hauteur des menaces sur la paix et la stabilité politique et sociale. Ces menaces, parfois inhérentes à ces processus institutionnels qui se construisent sans référence réelle aux valeurs, principes et réalités des sociétés africaines, se transforment souvent en conflits ouverts et violents dans plusieurs pays.

Les mécanismes modernes de prévention, de gestion et de résolution n'ont pas encore produit les effets escomptés. En même temps, les mécanismes traditionnels dont les sociétés africaines se sont dotées avant la colonisation et les États post-coloniaux ne sont pas non plus suffisamment utilisés comme alternative.

Par ailleurs, les processus de construction et de formation de la citoyenneté ne sont pas non plus parvenus à forger chez les populations un fort sentiment d'appartenance à une communauté de destin.

Enfin, dans un monde en pleines mutations et de plus en menacée, imprévisible et inquiétant, les États africains éprouvent d'énormes difficultés à lutter contre la pauvreté ambiante (voire la précarité des conditions de vie de la majorité des populations) et à instaurer la bonne gouvernance. Ces difficultés contribuent à distancer les institutions de la société et à délégitimer l'action publique. La compétition pour les ressources et le pouvoir (du local au national) provoque le plus souvent des postures ou des logiques d'affrontements dommageables pour la paix et la sécurité humaine, du fait de l'**absence de mécanismes de régulation des rapports entre les différentes catégories d'acteurs, de prévention de gestion et de résolution des conflits, reconnus et partagés par tous.**

Globalement, l'Afrique est menacé par **un banditisme urbain et péri-urbain** croissant, des **conflits intercommunautaires découlant des litiges fonciers**, de la **rareté des ressources naturelles et des déséquilibres environnementaux**, une **criminalité transfronta-**

lière et transnationale montante dominée par le **trafic de drogues, d'armes, d'êtres humains** et surtout **un terrorisme international rampant et se régénérant au contact de la pauvreté et de la misère.**

Un tel contexte compromet la sécurité humaine et le développement économique et social en fragilisant les États et les processus démocratiques et détruisant progressivement les fondements du « vivre ensemble » avec comme conséquence des inégalités et des injustices sociales et le délitement de l'État et de son autorité.

Cette situation résulte, selon le groupe, de 4 déficits majeurs : i) de vision, ii) de stratégie, iii) de communication et iv) de moyens.

En outre, des débats et réflexions de l'atelier, il ressort que les principales sources de conflits en Afrique sont entre autres :

- **la mal gouvernance** qui exclut la majorité de la gestion, du bénéfice et du contrôle de l'action publique (exclusion et marginalisation dans l'accès aux services et biens collectifs)
- **la faiblesse de la subsidiarité active** entre États (au niveau régional) entre l'État et les collectivités locales
- **l'instrumentalisation et la politisation des forces de défense** et de sécurité par les leaders
- **les compétitions pour l'accès au pouvoir et aux ressources** (élections, pratiques et cultures politiques des leaders, foncier, ressources minières et hydrauliques, etc.)
- **l'intolérance et le refus de la diversité** (conflits ethniques et/ou religieux, déplacements des populations, migrations)
- **l'effritement des valeurs traditionnelles** et des processus de socialisation des individus
- **les contentieux politiques** ou les crises des formes de représentation (leadership politique, etc.)
- l'inefficacité ou **la crise des mécanismes modernes de régulation** sociale (qui semblent dépourvus de capacités d'anticipation et de réaction appropriée)
- **le terrorisme**
- **l'intolérance religieuse**
- **les trafics en tous genres** (armes, drogues, être humains, etc.)
- **la prédation et le pillage des ressources naturelles** avec parfois la complicité de multinationales
- Etc.

3- Enjeux et défis majeurs

Les enjeux de la sécurité dépassent le cadre des frontières nationales. Ils impliquent une articulation des échelles territoriales (locale, nationale et régionale) pour prendre en compte la diversité des acteurs, leur participation et leur responsabilisation dans la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de sécurité. Des travaux de l'atelier on peut retenir 5 enjeux majeurs :

- **La refondation, la construction et l'enracinement de l'État de droit** avec des institutions républicaines fortes et stables
- La construction d'un **développement économique** afin d'assurer l'accès des populations aux droits sociaux et économiques de prévenir la prédation et le pillage des ressources naturelles par les multinationales
- La refondation du secteur de la sécurité **en alliant mécanismes traditionnels et modernes** pour les légitimer et les rendre opérationnelles à travers une maîtrise de l'environnement institutionnel, politique, les acteurs en présence
- L'ouverture d'un **dialogue inclusif et constructif entre les acteurs** pour tendre vers des engagements collectifs prenant toutes les échelles de gouvernance
- Le **renforcement des institutions régionales et africaines** en vue de les doter d'un pouvoir de coercition, le droit et le devoir d'intervenir pour prévenir les crises chaque fois les pouvoirs publics dévient des trajectoires de l'État de droit

Ainsi, l'on peut retenir, pour l'essentiel qu'au delà des constats, l'atelier a plus mis l'accent sur la réflexion prospective en vue de tenter d'apporter des réponses au contexte peu reluisant présenté plus haut. Cette réflexion nécessite d'abord une connaissance des enjeux réels. De ces enjeux découlent des objectifs stratégiques et des propositions d'actions structurantes prenant en compte la diversité des acteurs et la nécessaire inclusivité dans les approches et les stratégies. Le groupe a également tenté de définir les rôles et responsabilités des acteurs.

4- Propositions d'actions structurantes, rôles et responsabilité des acteurs

Partant de ces enjeux et défis l'atelier a proposé des objectifs stratégiques et actions structurantes et enfin les rôles et responsabilités des acteurs. Ces propositions sont réparties selon 4 catégories d'acteurs : **les institutionnels** (l'État et ses institutions, les collectivités territoriales, etc.) ; **les non institutionnels** (société civile, le secteur privé, les communautés religieuses et coutumières, les acteurs traditionnels, les personnes ressources, etc.) ; **les organismes régionaux et africains** (UEMOA, CEDEAO, SADC, UA, etc.) ; **les partenaires et la communauté internationale**. Les propositions sont entre autres :

a) au niveau des acteurs institutionnels : L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

- dresser un état des lieux des mécanismes traditionnels existants, les modalités de leur adaptation et activation
- cartographier les zones de conflits selon leur typologie et identifier les solutions
- créer les conditions d'une confiance entre les forces de sécurité et de maintien de la paix et les populations
- redéfinir les rôles des acteurs en prenant en compte toutes les échelles territoriales
- former des citoyens conscients des valeurs de la république, de la nation et de la citoyenneté
- identifier, documenter et institutionnaliser les mécanismes traditionnels constitutifs d'instruments efficaces et adaptés de prévention, de gestion et de résolutions des conflits
- créer une bonne passerelle entre les mécanismes modernes et traditionnels
- dégager les principes et les méthodes par lesquelles actionner pour refonder, réinventer, élaborer et mettre en œuvre de véritables systèmes éducatifs capables de former des citoyens responsables, conscients de leur rôles et responsabilités, des valeurs et principes du vivre ensemble et des exigences de la défense et de la sécurité
- faire des forces de défense et de sécurité des acteurs du développement à travers de nouvelles expertises de construction sociales et économiques
- construire des institutions de défenses et de sécurités fortes, légitimes et opérationnelles
- créer un environnement institutionnel et juridique permettant de réduire la prédation et le pillage des ressources naturelles par les multinationales

b) au niveau des ACTEURS NON INSTITUTIONNELS

- placer les jeunes et les femmes au cœur des politiques de développement, de promotion de la sécurité humaine, condition sine qua non d'une paix durable
- contribuer à valoriser les valeurs positives et les mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de résolution des conflits
- informer, éduquer, sensibiliser et contribuer à former des opinions publiques même de s'engager dans la préservation et la promotion de la sécurité humaine
- éduquer les enfants dans un esprit de préservation et de protection de la sécurité humaine

- valoriser et diffuser leurs rôles, savoir et savoir-faire dans la prévention et la résolution des conflits

c) au niveau des INSTANCES RÉGIONALES ET AFRICAINES

- créer des structures spécialisées avec des démembrements au niveau national sur les questions religieuses, ethniques, foncières, etc.
- renforcer les capacités d'anticipation et de pro-activité des instances régionales pour prévenir les conflits et assurer la sécurité tous les États
- élaborer une vision et une stratégie commune de défense et de sécurité
- faciliter une étroite collaboration et de synergie entre forces de défense et de sécurité des différents pays
- doter les instances régionales et africaines de capacités d'injonction et d'appropriation et mise en œuvre des instruments existants dans certaines instances régionales

d) au niveau des PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- intégrer la sécurité dans les projets globaux de gouvernance démocratique et de développement social et économique au niveau national et régional
- accompagner et soutenir l'Afrique dans la construction d'une vision, d'une stratégie, et de plan opérationnels de sécurité alliant mécanismes traditionnels et modernes
- soutenir la formation de nouvelles forces de défense et de sécurité conscientes des enjeux et équipées conséquemment

Annexe 3 : Liste des participants

Nom	Genre	Pays de l'adresse	Courte présentation	Participation à l'atelier
Abdenmour, Azeddine	M	Algérie	Enseignant universitaire, consultant freelance algérien en management public et expert dans le domaine de la gouvernance publique	A3
Adjai, Cica Anna	F	Benin	Ancienne Présidente de la Cellule de la Moralisation de la Vie Publique, elle est chargée de Mission du Médiateur de la République du Bénin .Membre du Conseil de l'Alliance.	A2
Afandé, Koffi	M	Pays-Bas	Ministre Conseil. Equipe du Conseil de Sécurité des Nations Unies/Mission permanente du Togo auprès des Nations Unies, New York	A2
Ajufoh, Samson		Nigéria	Coordinator of Action for community development	A4
Akplogan-Dossa, Huguette Aurore Sèna	F	Benin	Technicienne en Gestion	A4
Alves Barbosa, Candido José	M	Cabo Verde	Consulat de Guinée Bissau	A5
Andrade, Maria Aleluia Barbosa	F	Cabo Verde	Mairie de Praia a.i.	A3
Atchadam, Tikpi	M	Togo	Juriste et Anthropologue - Spécialiste et formateur des formateurs en droits de la Femme et de l'Enfant. Expert en évaluation des projets, Secrétaire Général du Club Afrique Debout, militant pour la renaissance de l'Afrique, l'intégration de l'Afrique sur la base de l'histoire et de la culture. Médiateur pour la Togo de l'Alliance pour refonder la Gouvernance en Afrique.	A2
Ba Tall, Oumoul Khayri	F	Mauritanie	Secrétaire Générale de l'Association Mauritanienne de suivi-évaluation	A4
Ba, Cheikh	M	Sénégal	Membre du Conseil de l'Arga et de l'organisation Symbiose	A1
Badet, Segnon Gilles Auguste	M	Benin	Juriste, Consultant en gouvernance. Chargé de de programme au Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée. Auteur/co-auteur de certaines publications: – Rapport sur l'évaluation des 20 ans Renouveau démocratique au Bénin – Cours Constitutionnelle et régularité des élections – Réflexion sur la révision de la Constitution du Bénin	A2
Baptista Carvalho, Hermenegildo Cristiano	M	Cabo Verde	Présidence du Cap Vert	A2

Barros, Jandira	F	Cabo Verde	Conseiller auprès du Président de la République pour les questions sociales	A4
Ben Kahla, Karim	M	Tunisie	Directeur de l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises	A4
Bendjelloun, Omar	M	Maroc	Avocat à la Cour - Docteur en Droit	A4
Bertrand, Pierre-Yves	M	France	Responsable du pôle « réforme de l'Etat et gouvernance territoriale » DGM/ ECODEV/ Mission de la gouvernance démocratique. Ministère des affaires étrangères et européennes.	A2
Bonifacio, Avelino		Cabo Verde	Ancien Secrétaire d'état de l'économie; Coordinateur de L'institut Afrique de L'ouest.	A3
Borges Lopes da Costa, Gilson Celestino	M	Cabo Verde	Etudiant en langues appliquées.	A4
Butedi Nzolani, François	M	Botswana	A été directeur exécutif du Collectif des organisations congolaises en Afrique du sud. Il vient d'être nommé chargé de programme Gouvernance, Paix et Sécurité entre la SADC et le Conseil des Organisations non Gouvernementales	A5
Centeio, Euclide	M	Cabo Verde		A1
Chipenzi, McDonald	M	Zambie	Executive Director Foundation for Democratic Process (FODEP)	A3
Cissé, Abdoul Wahab	M	Sénégal	Membre du centre de ressources de l'Arga, il est Docteur en Sciences Politiques. Il partage ses activités entre l'enseignement, la recherche et la consultance.	A4
Cissé, Falilou Mbacké	M	Sénégal	Spécialisé en décentralisation et en management du développement territorial, je suis un militant du « Local ». Membre du centre de ressources de l'ARGA depuis 2004, chargé de l'appui aux dispositifs nationaux de travail (missions transversales de suivi, d'évaluation et d'appui méthodologique aux médiateurs, aux groupes d'initiatives, aux discussions sur les cahiers de propositions) et point focal du Groupe d'initiative « Gouvernance, décentralisation et développement local ».	A3
Compaore, W. K.Raissa	F	Burkina Faso	Journaliste à la Chaîne de Télévision Panafricaine Africable dont elle est la représentante au Burkina Faso. Www.africable.net	A4
Coulibaly, Ma	F	Mali	Secrétaire administrative de la CAFO (Coordination des Associations et ONG féminines du Mali)	A4
Coulibaly, Robert	M	Mali	Comptable de formation, et Assistant Administratif et financier. Gère la comptabilité analytique de l'ARGA.	logistique

Crabett, Didier	M	Mali	Chef du projet dénommé: Renforcement de la gouvernance démocratique au Mali, qui vise à renforcer la gouvernance démocratique au Mali dans le cadre d'un processus participatif en appui au processus de réforme de l'État : Composante 1: la création d'un espace public de dialogue, d'observation et d'échange d'expériences sur les questions de gouvernance démocratique au Mali, ce qui a été réalisé à travers le Forum multi-acteurs, mis en oeuvre par l'ARGA/Mali ; Composante 2: renforcer les capacités des acteurs institutionnelles de la gouvernance	A4
Daff, Sidiki Abdoul	M	Sénégal	Membre du Centre de Ressources de l'ARGA. Historien de formation il est par ailleurs président du Centre de Recherches pour l'Action Citoyenne (CERPAC), membre du Réseau « Démocratiser radicalement la Démocratie » (pour la mise en réseau des expériences sur les budgets participatifs) et coordinateur de l'Alliance Internationale des habitants AIH-Afrique (droit à la ville et à l'habitat)	
Danquá Boa Morte, Wualdyner	M	Sao Tomé e Príncipe	Mestrando em Ciências Política / ISCTE-IUL	A3
Dantas, Alvaro	M	Cabo Verde	Fondation Amilcar Cabral	A1
Diallo, Aboubacar	M	Mali	Titulaire d'une maîtrise de sociologie de l'université de Bamako dont le thème était :Gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs relative à la transhumance dans le cercle de Nioro du Sahel. Il s'intéresse aux questions de gouvernance, de démocratie et de développement Il est présentement membre actif de l'Alliance Mali sur le processus de l'assemblée malienne des citoyens	A2
Dièye, Cheikh Abiboulaye	M	Sénégal	Ministre de l'aménagement du territoire et des collectivités locales	Cérémonie d'ouverture
Diop, Ibrahima Gabar	M	Sénégal	Général des armées, Sénégal	A5
Dos Santos, Roberto Andre Manuel	M	Cabo Verde	Ministre Conseiller de l'Ambassade de Angola à Praia	A1
Drujco Joao	M	Cabo Verde	Conseiller Militaire du Président de la République	A5
Fayinkeh Mamahadou	M	Sénégal	Représentant du Président Djibo Bagna du ROPPA, Réseau des agriculteurs et de producteurs agricoles des organisations de l'Afrique de l'Ouest	A5
Fonseca, Florentino	M	Cabo Verde	Etudiant en langues appliquées.	A5
Ganga, Aurélie	F	Congo	Directrice de MNTV MNRADIO	A5

Goasmat, Karine	F	France	Directrice associée d'Exemole, elle contribue au développement de l'ARGA à travers les outils et méthodes de travail (mise en place, formation) et la gestion décentralisée des cofinancements.	logistique
Godinho Gomes, Patricia	F	Italie	Researcher in African Studies at the University of Cagliari . Graduated at the University of Lisbon in International relations (1995) and Doctor in History and Institutions of Africa (PhD, 2003), University of Cagliari, Italy. Research carried out mainly in the West African region She has published the book on Guinea-Bissau liberation struggle "Os fundamentos de uma nova sociedade. O PAIGC e a luta armada na Guiné-Bissau, Torino: Harmattan Italia, 2010. Member of the African Borderland Research Network (ABORNE)). .www.unica.it	A3
Gomes da Graça, Evodia	F	Cabo Verde	Étudiante en doctorat en Linguistique au Portugal	A1
Gomes, Crispina	F	Cabo Verde	Fondation Amilcar Cabral	A1
Guèye, Babacar	M	Sénégal	Professeur agrégé de droit public et de sciences politiques, il enseigne à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il a dirigé la Commission Cellulaire chargée en début 2005 de faire au Président de la République des propositions pour la mise en place d'une Commission électorale nationale autonome. Spécialiste des questions de gouvernance et d'intégration régionale, il est chargé du volet gouvernance au sein du Forum Civil, organisation de lutte contre la corruption.	A3
Häenseler, Abaa Rosa	F	Suisse	Network & Project assistant, Globethics.net, Geneva. Project collaborator "Ethics & Governance in Cameroon", Globethics.net Geneva	A1
Hopffer Almada, Ana Cristina	F	Suisse	Attorney at Law. Programm Manager of the AIF.	A1
Kahenga Tambwe, Pierre	M	République démocratique du Congo	Partenaire de l'Alliance ans le projet gouvernance des mines au Katanga	A3
Kananura, Paul	M	France	Docteur en Aménagement et Urbanisme, et Diplômé d'Economie Régionale. Il est spécialiste de Géopolitique et des politiques publiques. Il a effectué toutes ses études supérieures à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, où il fût membre du Conseil Scientifique, du Conseil Doctoral Histoire-Géographie et de la Commission des moyens. Admissible à l'ENA en 2003. Consultant International au Cabinet Afrique en Perspectives (CAP), il développe ses actions de consulting et de conseil en stratégie en direction de l'Afrique. Il est l'initiateur et Directeur scientifique du Colloque International « Afrique en perspectives » qui réunit tous les grands acteurs du continent africain	A4
KANE, Elimane Haby	M	Sénégal	FORUM CIVIL - Executive Director	A4

Keller, David	M	Suisse	CEO of the African Innovation Foundation.	A2
Khouma, Ousmane	M	Sénégal	Docteur en en droit public et enseignant chercheur à la faculté des sciences juridiques et politiques de l'université Cheikh Anta Diop (Dakar). Il est auteur de plusieurs publications dont « la conditionnalité démocratique en Afrique-2010 »; « la légitimité du pouvoir de l'état en Afrique Subsaharienne-2009 »; « libération, justice sociale et institutions-2011); « l'enjeu de l'élection présidentielle en Afrique -2012)	A1
Konaté, Néné	F	Mali	Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur des Sciences appliquées : spécialité Elévation de l'Institut Polytechnique rural de Katibougou du Mali. Elle est membre active dans des associations et organisation de développement dont l'ONG APIDEC: Association pour la Promotion des Initiatives de développement Communautaire. Depuis juillet 2007, elle est la médiatrice nationale, de l'ARGA/ Mali	A3
Koné Sanogo, Solange	F	Côte d'Ivoire	Figure importante de la société civile ivoirienne, elle est de tous les combats. Droit des femmes, paix, dette, accès à la santé. Elle est présidente de l'Association de soutien à l'autopromotion sanitaire urbaine (ASAPSU).	A1
KONIG, Claus-Dieter	M	Sénégal	Directeur du bureau régional Afrique de l'Ouest de la Fondation Rosa Luxembourg	A2
Kourouma, Sékou	M	Guinée	Haut Commissaire pour la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration en Guinée Conakry.	A4
Lefko-Everett, Kathryn	F	Afrique du Sud	Senior Project Leader at the Institute for Justice and Reconciliation in Cape Town, where she manages the national Reconciliation Barometer survey and edits a quarterly newsletter and blog. Her research interests include governance and public participation, elections and migration policy, and her analysis regularly features in the print press, radio and other media. She has also published widely, including a number of book chapters and academic articles.	A1
Lima Marça, Artur Jorge	M	Cabo Verde	Maître de l'éducation artistique	A1
Linjuom Mbowou, Claude Richard	M	Cameroun	Chercheur sur les questions relatives à l'analyse des conflits et la démocratisation du processus d'intégration en Afrique Centrale. Il a été Vice-président et Porte parole de l'Association pour la Défense des Droits des Etudiants (ADDEC) (2001-2004) et Coordonnateur de la Mutuelle de Solidarité des Etudiants du Cameroun (2004-2006). Rédige actuellement un essai autobiographique qui est une réflexion à partir d'un parcours de vie, sur les combats de ma génération et les transformations de l'Afrique.	A3
Lopes de Carvalho Sanches, Graça Maria	F	Cabo Verde	Deputé Nationale, President de l'Asssoiation des Jeunes Chercheurs du Cap Vert	A1
Macé, Françoise	F	France	Chargée de programme au sein de la Fondation Charles Léopold Mayer, actuellement en particulier sur la Méditerranée (ACM – Assemblée des Citoyens et Citoyennes de la Méditerranée)	A5

Mbaye, Assane	M	Sénégal	Coordonnateur de l'ARGA. Enseignant à la Faculté de droit de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar depuis 1996. Spécialisé en droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire, en droit international et en droit privé. Consultant sur des questions de droit de l'homme et de gouvernance.	A2
Mbodji, Abdoul Aziz	M	Sénégal	Doctorant en droit	A1
Mendjana, Linus Toussaint	M	Cameroun	Principal Civil Administrator, General Director, High school of Administration & Governance - Cameroon	A3
Moulaye, Zéïni	M	Mali	un expert en sécurité. Auteur, et co-auteur de plusieurs écrits sur la thématique sécuritaire, il est actuellement coordonnateur du	A5
Mvom Abolo, Emmanuel	M	Cameroun	Collaborateur de M. Linus Toussaint	A1
Ndim, Djibril	M	Sénégal	Colonel de la gendarmerie Sénégalaise, formateur à l'École sous-régionale de la paix (Bamako)	A5
Nkiranuye, Jean Emile Vincent	M	Côte d'Ivoire	Directeur de l'Institut de la dignité et des droits de l'homme (CERAP)	A5
Nzeyimana, Zenon	M	Burundi	Membre du Comité de l'Observatoire de lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques « OLUCOME »	A1
Ogunde, Stephen	M	Kenya	Expert in the IT Service Delivery sector having worked for leading international financial services institutions such as Barclays and Stanbic Bank. He is currently consulting in the area of improving public service delivery and citizen relationship management through deploying the use of automation. This should result in improved governance within the public sector in Kenya.	A4
Ouattara, Soungalo	M	Burkina Faso	Ministre de de la fonction publique et de la sécurité sociale	Cérémonie d'ouverture
Ouedraogo, Ayassia	M	Burkina Faso	Administrateur de la composante gouvernance politique et administrative de la politique Nationale de bonne gouvernance.	A3
Ouédraogo, Boureima	M	Burkina Faso	Sociologue - Journaliste et Directeur de publication du Bimensuel Le reporter, il est médiateur national de l'ARGA/Burkina depuis 2004. Premier Prix de lutte anti-corruption 2010 décerné par le réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC) il collabore aussi avec l'Association construisons Ensemble- Laboratoire de recherche sur les citoyennetés en transformation (ACE-RECIT), en tant que Chargé de communication et d'animation de réseaux.	A5
Ouedraogo, Saïdou Etienne Wendzoodo	M	Burkina Faso	Monsieur l'Abbé de Ouagadougou	A1
Oyane-Ondo, Paulette	F	Gabon	Avocate et députée ; a été ministre au Gabon.	A3

Patrocínio, José Antonio Martins	M	Angola	Intervient dans le renforcement des capacités des organisations de base pour faire face aux démolitions arbitraires du logements	A4
Pereira, Dunia	F	Cabo Verde	Député Nationale	A4
Rocha Monteiro, Maria Da Luz	F	Cabo Verde	Assemblée Nationale	A2
Roselma, Evora	F	Cabo Verde	Conseiller du secrétaire d'État à l'Administration publique	A3
Roulland, Gilles	M	Cabo Verde	SCAC – Institut Français	A3
Santos, Carlos	M	Cabo Verde	Coordinateur de L'Unité de Coordination de la Reforme de L'État auprès du Premier Ministre du Cap Vert	A3
Sarr, Baba	M	Sénégal	Vidéaste et ingénieur de son mis à la disposition de l'ARGA pour gérer la mémoire audio et vidéo des activités	tous, vidéaste
Sawadogo, Raogo Antoine	M	Burkina Faso	Acteur du développement local depuis les années 1980, ancien ministre de l'administration territoriale et de la Sécurité, ancien Président de la Commission nationale de la décentralisation, Antoine Rago Sawadogo est depuis avril 2003, le Président fondateur de l'Association Construisons Ensemble-Laboratoire de Recherche sur la Citoyenneté en Transformation (ACE-RECIT). Officier de l'ordre nationale Burkinabé, et chevalier de l'ordre du mérite français, il est membre du comité d'initiative de l'Alliance et auteur d'un livre et de plusieurs articles	A3
Sène, Abdoulaye	M	Sénégal	Président du Conseil de Fatick, secrétaire général de l'Association des présidents de conseil régionaux. Il est aussi député à l'assemblée nationale du Sénégal. Il fut directeur de l'hydraulique et du projet des vallées fossiles du Sénégal. Il est depuis 2007 membre du conseil de l'Alliance.	A2
Sequeira Carlos	M	Cabo Verde		A5
Silva Cardoso, Alécson Fredy	M	Cabo Verde	Etudiant en langues appliquées.	A1
Silva Mendes, Elisabete	F	Cabo Verde	PNUD	A3
Sitack, Yombatina	M	Tchad	Enseignant-Chercheur à l'Université de N'Djaména.	A2
Sougou, Dior	F	Sénégal	Assistante coordinateur de l'ARGA	logistique

Sy, Mohamadou	M	Maroc	Journaliste-Economiste, Rédacteur en Chef « African Business Journal »	A1
Sy, Ousmane	M	Mali	Chef de mission de la décentralisation, ancien Ministre de l'Administration Territoriale et Gérant Associé du centre d'expertise Politiques et Institutionnelles en Afrique CEPIA. Membre du conseil de l'Alliance.	A5
Sylla, Ndongo Samba	M	Sénégal	Membre du bureau régional de la Fondation Rosa Luxemburg en Afrique de l'Ouest	A1
Taderera, Dadisai	F	Afrique du Sud	Project Manager Global Integrity (South Africa), organisation mondiale luttant contre la corruption	A4
Toé, Richard	M	Mali	Consultant indépendant, sociologue de formation, il est un membre engagé de l'association Nko qui promeut la valorisation des langues locales. C'est un spécialiste en matière de gestion des conflits qui a une bonne maîtrise de la gouvernance traditionnelle.	A2
Were, Peres	F	Kenya	Founder and lead consultant at Cascade Global – a leading BPO consulting firm based in Nairobi, Kenya. She has worked closely with the Kenya Government on developing policy to position Kenya as a preferred outsourcing destination and has served as a member of the BPO/ITES Working Group at Office of the Prime Minister of Kenya. Also founder member and Vice-Chair of the Kenya BPO & Contact Centre Society, which is the industry association that represents the interests of the BPO industry in Kenya.	A4

